

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
<i>La victoire contestée d’Andry Rajoelina et ses prolongements, l’investiture</i>	1
<i>Autres affaires</i>	8
▶ Diplomatie	13
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	17
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	17
▶ Justice, prisons	19
▶ Gouvernance	21
▶ Santé.....	23
▶ Homosexualité	23
▶ Enseignement, université	24
▶ Médias	24
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	26
▶ Dérèglement climatique, environnement	26
▶ Energie.....	26
▶ Secteur minier.....	27
▶ Foncier, aménagements	28
▶ Economie, Social	31
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	34

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

La victoire contestée d’Andry Rajoelina et ses prolongements, l’investiture

01/12 - Collectif des candidats : « *Nous considérons qu’aucune élection n’a eu lieu à Madagascar le 16 novembre* ». Réunis au QG du candidat n° 13, Siteny Randrianasoloniaiko, ils ont fait savoir devant les représentants d’une centaine de partis politiques, de la société civile et des « *Raiamandreny Ara-drazana* » qu’ils ne reconnaîtront jamais la présidentielle du 16 novembre et les résultats officiels que la HCC va proclamer. Seul candidat du Collectif à avoir participé à la campagne, Siteny Randrianasoloniaiko a affirmé que des irrégularités flagrantes entachent le processus électoral. Il affirme que dans les très rares confrontations de PV que son équipe a pu réaliser avec la CENI, aucun chiffre ne correspondait. Les erreurs étaient de 100 %. Pour le candidat n°13, les résultats provisoires annoncés par la CENI, ne reflètent donc pas le vote des électeurs. Du problème des agents électoraux, au gonflage du taux de participation en passant par des bulletins de vote qui ne correspondent pas aux QR codes, il a souligné que tout avait été fait afin que le président sortant remporte l’élection. Il a même indiqué que des votes ont eu lieu le lendemain du jour du scrutin. « *Les marches pacifiques ne sont que des préludes* », a lancé Hajo Andrianainarivelo. Le pasteur Edouard Tsarahame, n°2 de la plateforme de RMDM, a même



Arrivée et stockage des bulletins de vote et des PV à la HCC

indiqué qu' « *il est temps de casser des œufs* ». Le Collectif a appelé les fonctionnaires et les forces de l'ordre à se rallier à leur cause.

Site Kool Saina : « *La francophobie et la 'karanophobie' gagnent du terrain* » « *L'élection présidentielle commence à avoir de sérieuses conséquences chez les Malgaches. Si le collectif des candidats n'a pas su s'imposer et a fini par épuiser ses partisans, il n'en est pas de même pour la jeunesse malgache. Maîtrisant parfaitement les réseaux sociaux, elle a compris les enjeux qui se cachent derrière cette élection truffée de fraudes. Et les discours nationalistes commencent à fleurir, accusant la France et les Karana [indo-pakistanaï] d'être à l'origine de la pauvreté à Madagascar.* » Le site donne l'exemple de influenceurs Yoongs et Syntia, très suivis sur Facebook, qui ont la capacité de mobiliser l'opinion. Comme d'autres, « *ils ont compris que la communauté internationale n'agit que pour ses propres intérêts. Autre point à souligner : le rejet de Jésus, considéré comme ancêtre des vazaha, et le retour à Zanahary, Dieu des Malgaches. Clairement, si révolution il y aura, elle viendra de cette jeunesse malgache engagée et consciente, et non du collectif des candidats dont les méthodes de communication sont complètement dépassées.* »

« **Victoire sans gloire, mais avec péril** », titre l'édito de Tribune¹. « *Madagascar s'achemine vers ce qui sera le pire contexte post-électoral que le pays ait connu depuis 1972. Dès le stade pré-électoral, le pouvoir a multiplié les actes arbitraires, les tracasseries et les intimidations pour limiter le potentiel des rivaux du candidat d'État. Le scrutin a été par la suite boycotté par les trois-quarts des candidats, les récriminations de la société civile se sont multipliées, le communiqué de l'OIF a révélé une lucidité et surtout un parler vrai très rares chez les organisations internationales, et l'opposition fait bloc et se prépare à rejeter les résultats. On attend maintenant les déclarations de l'Union européenne, de l'Union africaine et de la SADC sur cette élection aux forceps, qui aura vu Rajoelina peu avare de manœuvres douteuses pour assurer sa réélection. Au-delà de l'insuffisance des moyens de la CENI qui n'a obtenu que le tiers du budget nécessaire, il y a une chose qui a vraiment manqué à la présidentielle 2023 : la volonté sincère du pouvoir en place à organiser une élection libre, équitable et transparente. Le système politique en général et les institutions en particulier ont été incapables de servir de balises. À partir de là, il était impossible d'avoir des résultats qui s'imposent à tous. L'on ne saura jamais si Rajoelina aurait été capable de gagner à la loyale. Mais peut-on attendre d'un ancien auteur de coup d'État qu'il agisse à la loyale, dans le respect des règles et valeurs démocratiques ? Reste maintenant à savoir comment les déçus vont réagir à des résultats officiels qui feront fi des requêtes qu'ils ont exprimées.(...) Les observateurs qui veulent encore croire qu'il puisse exister une voie de sortie politique autre qu'un stérile statu quo n'ont guère d'éléments allant dans leur sens à mettre en avant. (...) Nous risquons donc, pendant les prochains mois, de continuer à voir le centre de la Capitale occupé par d'imposants regroupements de forces dites de l'ordre, mais qui ne feront que dissimuler un profond désordre.* »



La HCC a validé la victoire contestée d'Andry Rajoelina. Après recomptage des voix et annulations de certains des suffrages à l'endroit du candidat Siteny Randrianasoloniaiko, le président de la HCC a déclaré vainqueur Andry Rajoelina avec 58,96 % des voix, pour un taux de participation de 46,36 %, en légère baisse par rapport à 2018. Les neuf requêtes de Siteny Randrianasoloniaiko qui portaient sur des demandes d'annulation du scrutin et de disqualification du président sortant, ont toutes été rejetées. Les six autres, déposées par Andry Rajoelina lui-même, ont en grande partie été jugées recevables et acceptées. Andry Rajoelina est arrivé en tête du 1^{er} tour avec 58,95% des suffrages. Andry Rajoelina devance Siteny Randrianasoloniaiko, 14,40 % et Marc Ravalomanana, 12,10 %.

Dans sa décision, la HCC réitère qu'aucun décret déclarant la perte de la nationalité malagasy en application de l'article 42 du Code de la nationalité n'a été pris depuis la promulgation dudit code. Aussi, aucun des candidats à l'élection présidentielle n'a fait l'objet d'un décret déclarant ou constatant la perte de la nationalité malagasy.

Le président de la HCC, Florent Rakotoarisoa, s'est dit étonné d'entendre certains affirmer leur volonté de faire revenir le pays dans le cadre constitutionnel. « *Ceux qui accusent la HCC de violer fréquemment la Constitution sont ceux-là même qui, à coups de multiples requêtes, lui demandent des réponses allant dans le sens extraconstitutionnel, tel que reporter le premier tour à plusieurs mois et confier l'intérim du chef de l'Etat à la présidente de l'Assemblée nationale. C'est bien là la vraie violation de la Constitution* », souligne-t-il. Aucun des candidats à l'élection présidentielle, membres du Collectif, n'a assisté à la proclamation des résultats, pas plus que la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa.

¹ Cf Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/07/40/448497/134104093.pdf>
<https://www.madagascar-tribune.com/Sans-gloire-ni-honneur-mais-avec-peril.html>

06/12 - La CENI aurait minimisé la faiblesse du taux de participation du premier tour de la présidentielle, à en croire l'analyse de VaovaoCheck, une plateforme de lutte contre le phénomène de désinformation dans le cadre du processus électoral. Le président du CENI, lors de la proclamation des résultats provisoires de la , a indiqué que « *la baisse du taux de participation est de 1,73 %* », passant de 48,09 % le 19 décembre 2018 à 46,36 % le 16 novembre 2023. La CENI a en effet comparé les résultats provisoires du premier tour du scrutin de 2023 à ceux du second tour de 2018 alors que dans l'histoire des élections présidentielles, le taux de participation aux présidentielles de ces 30 dernières années est toujours plus élevé au premier tour qu'au second tour. La CENI a souligné également que le nombre de votants a augmenté de 351.795 entre les deux scrutins : 5.119.492 le 16 novembre 2023, 4.767.697 le 19 décembre 2018. En se basant sur ces chiffres, le président de la CENI a déclaré qu'« *aucune tendance politique ne peut se targuer d'avoir gagné si le taux de participation des électeurs a baissé ou si les bulletins blancs et nuls ont augmenté* ». Selon l'analyse de VaovaoCheck, le taux de participation a baissé de 7,87 points au lieu des 1,73 % annoncé si l'on compare les résultats des premiers tours des élections de 2018 et de 2023. Il y a également eu une baisse de 248.379 votants entre les deux scrutins malgré une hausse du nombre des électeurs inscrits. Les votants sont passés de 5.367.871 le 7 novembre 2018 à 5.119.492 le 16 novembre 2023, alors que les électeurs inscrits sont passés de 9.898 544 en 2018 à 11.048 836 en 2023.

01/12 - Suite à la publication des résultats définitifs du scrutin, Transparency International Initiative Madagascar (TI-MG) a déclaré que l'élection présidentielle 2023 a démontré que la démocratie à Madagascar est factice. Selon cette organisation, il n'y a rien de glorieux à obtenir une victoire dans l'illégalité, la corruption et la violence. Pour mémoire, TI-MG a publié récemment une déclaration dans laquelle elle fait état d'irrégularités et illégalités observées durant le processus électoral.

03/12 - Selon le président de la HCC, la Cour a constaté quelques irrégularités commises par les membres de bureaux de vote durant le scrutin à cause peut-être de l'insuffisance de leur formation, mais également à cause d'une volonté délibérée de frauder. La HCC a ainsi procédé à l'annulation partielle ou totale des résultats selon la gravité de ces irrégularités, a-t-il indiqué. « *Pour cette élection et pour la première fois, la HCC est décidée de mettre un holà à la culture d'impunité en matière électorale. Ainsi, quiconque soupçonné de fraude, achat de vote, irrégularités délibérées, auteurs, complices... feront systématiquement l'objet d'une poursuite pénale conformément à la loi* », a affirmé Florent Rakotoarisoa.

04/12 - La HCC maintient que les questions relatives à la perte de la nationalité relèvent de la seule compétence de l'exécutif. Elle rejette une énième fois les requêtes relatives à la nationalité de candidats à la présidentielle. « *La demande de sursis à statuer fondée sur l'exception de nationalité malgache concernant les candidats Andry Nirina Rajoelina et Sendrison Daniela Raderanirina est recevable en la forme mais rejetée* » arrête-t-elle, en réponse à la requête formulée par le candidat Siteny Randrianasoloniaiko. Elle décide ainsi de ne pas soulever d'office « *l'exception de nationalité malgache [qui est] d'ordre public* » ainsi que le prévoit l'article 67 du code de la nationalité. Dans son arrêt, la HCC maintient son argument selon lequel la question relative à la perte de la nationalité relève de la « *compétence exclusive du pouvoir exécutif* ». Elle se base notamment sur ses récentes décisions dans lesquelles elle indique « *qu'aucune juridiction n'est compétente pour dire et juger que monsieur Andry Nirina Rajoelina a perdu la nationalité malgache* ». Elle laisse par ailleurs entendre que, s'agissant de « *contestation se rapportant aux actes qui constituent les préliminaires des opérations électorales* » le juge électoral a la plénitude des compétences. Selon l'article 67 du code de nationalité, les contestations sur la nationalité « *constituent devant toute autre juridiction une question préjudicielle qui oblige le juge à surseoir à statuer jusqu'à ce que la question ait été tranchée selon la procédure réglée par les articles 70 et suivants du code de la nationalité* ». Un article publié dans la revue MCI signé par Me Hery Ranjeva, avocat au barreau de Paris, précise cette procédure en indiquant que le juge constitutionnel devait « *renvoyer les parties devant le tribunal de première instance pour que le problème y soit résolu* ».

05/12 - La dislocation du Collectif des candidats risque d'être inévitable, écrit Midi. Assez discret depuis la proclamation officielle des résultats du scrutin, le Collectif fait face à une crise existentielle. La solidarité de ses membres ne fait plus l'unanimité, tout comme la proposition d'une « *feuille de route de sortie de la crise politique et institutionnelle* » que Roland Ratsiraka a désavouée peu de temps après sa publication. « *Chaque Malgache doit décider de la façon de protester qui lui convient le mieux mais nous devons tous protester* », a-t-il confié. Les partisans de Marc Ravalomanana quant à eux sont en pleine réorganisation. Les états-majors politiques semblent avoir tourné la page de la présidentielle et sont déjà dans la préparation des élections législative et communale.

Pour l'heure, toutefois, la question de l'avenir de l'actuelle Assemblée nationale se pose. Dissolution ou pas ? Cette question revient fréquemment dans les discussions. La présidente de la Chambre basse est à la tête de la plateforme de médiation pré-électorale. Son absence à la publication des résultats provisoires et à la proclamation de l'issue définitive de la présidentielle indique qu'elle refuse de reconnaître le scrutin et ses résultats. La rupture avec le président nouvellement réélu et sa famille politique est visiblement consommée

mais le camp au pouvoir jouit toujours d'une confortable majorité, d'au moins 105 députés sur 151. Bousculer l'agenda politique par l'organisation anticipée des législatives peut-être une opportunité à saisir pour le président de la République pour asseoir son pouvoir et éviter un éventuel blocage institutionnel. D'autant plus que la mise à l'écart de Christine Razanamahasoa et la candidature de deux députés à l'élection présidentielle, Siteny Randrianasoloniaiko et Jean Brunelle Razafintsindraofa, ont provoqué des tensions au sein de la majorité présidentielle. Selon la Constitution, « *le président de la République peut, après information auprès du premier ministre, et après consultation des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.* » Le camp au pouvoir jouit toujours d'une confortable majorité, d'au moins 105 députés sur 151. La fin de mandat de la législature actuelle est le 1er juillet 2024. La fin de mandat de la législature actuelle est le 1er juillet 2024.

À l'issue d'une réunion entre les onze membres du Collectif, il a été convenu de la mise en place d'une cellule de crise et d'une cellule stratégique, afin d'examiner quels prolongements donner à la lutte, annonce *L'Express*. Un appel est lancé à toutes les forces vives du pays. Le Collectif réitère que la solidarité et la collaboration entre les membres demeurent intactes.

Le FFKM déclare que sa mission de conciliation dans le but de l'apaisement se prolonge, malgré les critiques lancées à son encontre. Le « *Andrimaso FFKM* » aura un plus grand rôle à jouer dans l'éducation citoyenne. Une stratégie précise sera mise en place, a-t-il été décidé par le Conseil, au terme de trois jours de réunion de son Comité national. Le FFKM prévoit de faire appel à des professionnels du droit afin de chercher la solution idoine aux maux du pays. Pour *L'Express*, « *se concentrer sur l'éducation citoyenne est une avancée vu que d'importantes échéances électorales sont à venir pour l'année prochaine, dont les communales et les législatives.* » La présidence du Conseil revient au pasteur Denis Rakotozafy, président de l'Église luthérienne, pour l'année 2024. Il succède au pasteur Ammi Andriamahazosoa, président du FJKM.

06/12 - Hery Rajaonarimampianina réitère sa détermination à poursuivre les revendications entamées par le Collectif des candidats. « *Nous devons poursuivre la lutte pour restaurer l'État de droit et exiger la justice et la vérité dans le pays* », a-t-il soutenu. Avec le bureau politique de son parti, l'ancien président est à la recherche d'une nouvelle formule pour atteindre ses objectifs.

Qui sera le chef de l'opposition officielle ? C'est la question qui se pose après la réélection d'Andry Rajoelina à la magistrature suprême. Une question qui risque de provoquer la scission au sein de l'opposition. En effet, Marc Ravalomanana revendiquerait cette place et l'a fait savoir à ses proches collaborateurs. Les « *Zanak'i Dada* » organisent un grand rassemblement au Magro de Tanjombato, pour officialiser l'intronisation du numéro Un de l'empire Tiko au poste de chef de l'opposition. Or, la loi sur le statut de l'opposition adoptée au Parlement au mois de mai 2021 stipule que le chef de l'opposition officielle doit être un député élu parmi les membres des groupes parlementaires de l'opposition. Celui-ci siège au sein du bureau permanent de l'Assemblée en tant que 7e vice-président. Marc Ravalomanana ne pourra donc pas revendiquer la place de chef de l'opposition dans la mesure où il n'est pas député. D'autant plus que si l'on se réfère aux résultats de la présidentielle, Marc Ravalomanana, ayant été crédité de 12,9 % des voix, n'occupe que la 3e position. Il a été devancé par Siteny Randrianasoloniaiko qui a obtenu 14,39 % des voix. Si l'on applique les textes à la lettre, la place du chef de l'opposition officielle et le poste de 7e vice-président de la Chambre devraient donc logiquement lui revenir, en tant que député. Cette affaire pourrait provoquer des tensions entre les deux candidats malheureux. Cette place de chef de l'opposition constituera un énorme atout pour les prochaines élections législatives et communales. La question est donc de savoir si l'opposition préfère affronter ces échéances électorales en ordre dispersé.

Le TIM dément d'avoir en projet l'organisation d'un grand rassemblement au Magro pour officialiser l'installation de Marc Ravalomanana dans la fonction de chef de l'opposition.

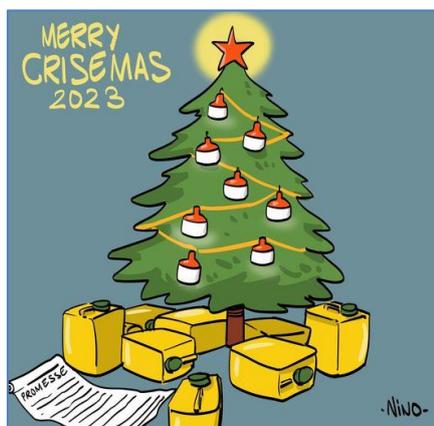


08/12 - Alors qu'il attend la cérémonie d'investiture prévue le 16 décembre, le chef de l'État nouvellement réélu a lancé la campagne de distribution des lampes solaires « *Hazavana ho anao* ». Une promesse faite aux bas quartiers durant la campagne, pour ceux qui ne sont pas raccordés au réseau de la Jirama. C'est au niveau de ces bas-quartiers qu'Andry Rajoelina a obtenu le taux de participation le plus élevé et le plus de voix. Il a annoncé que toutes les familles nécessiteuses recevront un cadeau de sa part à Noël. Des ordres ont été donnés pour réhabiliter sans plus attendre des ruelles et des canaux d'évacuation dans ces quartiers fréquemment inondés. Pour son nouveau mandat Andry Rajoelina se veut proche des plus démunis. Il se fixe comme objectif d'améliorer le niveau de

vie de tous les foyers malgaches par la promotion de la création d'emplois. « *Les ministres qui composeront le nouveau gouvernement seront ceux qui seront réellement prêts à travailler pour le peuple, à être proche du peuple. Ceux qui pensent à faire autre chose seront écartés* », a-t-il soutenu. Le projet de loi de finances 2024

prévoit une augmentation de 341 milliards ariary par rapport au budget de l'année 2023 pour le volet social. Et pour mieux appliquer la politique générale de l'État et honorer leur contrat-programme, les futurs membres du gouvernement devront eux aussi prêter serment.

12/12 - Communiqué du parti TGV – « *Le parti continue la distribution de ses cartes de membre ce jour, le 12 décembre 2023, au gymnase Ankorondrano. Ces cartes, présentées comme "TGV sy Isika Rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina", promettent une série d'avantages exclusifs* »



Andry Rajoelina continue de distribuer des kits solaires à ses partisans. De longues files d'attente se sont formées toute la journée sur la route menant au quartier général du président réélu, à l' Arena Ivandry. Certains attendaient depuis 3 heures du matin, d'autres avaient réservé leurs places dès une heure du matin. Les forces de l'ordre sont intervenues pour mettre de l'ordre dans les files d'attente. Des conditions avaient été posées pour pouvoir bénéficier de ce kit. « *Il faut avoir les tickets distribués à l'avance pour pouvoir attendre notre tour près du QG avec le « karinem-pokontany », ayant un code QR dessus* », a expliqué un bénéficiaire. « *Cette lampe est très importante car on vit avec un délestage perturbant, presque tous les jours* », explique un habitant. *La Gazette* écrit : « *Dans un geste de populisme cynique, Rajoelina tente de calmer les mécontentements en distribuant des ampoules à mini-panneau solaire dans les quartiers les*

plus défavorisés. Cette initiative est présentée comme la solution miracle au problème récurrent du délestage électrique quotidien ». Ces distributions récompensent les habitants des bas quartiers d'Antananarivo dont les bureaux de vote ont battu le record de participation à l'élection présidentielle.

09/12 - Dans une déclaration, le Collectif des candidats a indiqué s'opposer à la prestation de serment d'Andry Rajoelina au stade Barea de Mahamasina le 16 décembre. « *Cela porte atteinte à la souveraineté nationale* », a-t-il lancé. Il réitère ne pas reconnaître le « *simulacre d'élection, truffé de fraudes et du non-respect des lois visant à mettre en place un président de la République ayant déjà renoncé à sa nationalité malgache* ». Les députés membres du Collectif ont déposé à l'Assemblée une proposition de loi électorale prenant en compte « *les recommandations des observateurs électoraux et des partenaires techniques et financiers* ». Une « *cellule de crise* » est mise en place dont le rôle est de coordonner les activités politiques de l'opposition. Elle est composée du Collectif des candidats, de partis et groupements politiques, d'élus, de membres de la société civile, de diverses associations ainsi que de « *leaders traditionnels* ». Le Collectif déclare en outre : « *Nous condamnons toutes formes d'intimidation à l'encontre de tous ceux qui expriment leurs opinions (journalistes, personnalités politiques, syndicats, simples citoyens...).* C'est une atteinte grave à la liberté d'expression et à la liberté de la presse ». Selon ses explications, toutes ces convocations et enquêtes relatives à des suspicions d'incitation à une mutinerie militaire prouvent l'existence d'un profond malaise dans les rangs des forces armées. « *Elles justifient la nécessité de poursuivre le dialogue inclusif initié par la plateforme de médiation de la présidente de l'Assemblée nationale (PAN) et le FFKM afin de dénouer ces différends* ».

12/12 - « Manifestations politiques interdites jusqu'au mois de janvier », décrète le préfet de police. À quelques jours de l'investiture d'Andry Rajoelina, le général Angelo Ravelonarivo ressert l'étau. Il évoque des menaces qui restent réelles. Même s'il n'a pas indiqué leur provenance, la dernière déclaration du Collectif des candidats a été prise au sérieux par les autorités. Les leaders de l'opposition martèlent que la lutte continue et prendra plusieurs formes. La reprise des manifestations a été annoncée. Selon le préfet de police, il faut surveiller de près les points sensibles comme les dépôts de carburants et les barrages, à l'exemple de celui de Tsiacompaniry, afin de prévenir des sabotages. « *La réquisition des forces de l'ordre reste valable jusqu'à nouvel ordre et elles seront opérationnelles 24h/24* », a-t-il ajouté. Depuis le 2 octobre, l'opposition a enregistré une dizaine d'arrestations dont celle d'un parlementaire, du secrétaire général du TIM ou encore d'un candidat à la présidentielle qui a été relâché après enquête.

Cérémonie d'investiture du 16 décembre - La présidence de la République a invité 7 chefs d'Etat et chef de gouvernement. 5 d'entre eux ont confirmé leur présence dont Azali Assoumani, président des Comores et actuel président de l'UA, Macky Sall, président du Sénégal, Wavel Ramkalawan président des Seychelles, ainsi qu'Alassane Ouattara, président de la Côte d'Ivoire. Le président de Maurice devrait compléter la liste. Retour d'ascenseur de Macky Sall, Andry Rajoelina ayant assisté à son investiture en 2019, Azali Assoumani était déjà présent pour l'investiture d'Andry Rajoelina en 2019. La présence d'Alassane Ouattara s'expliquerait par la proximité de ce dernier avec Mamy Ravatomanga, consul honoraire de Côte d'Ivoire et naturalisé ivoirien, selon les indiscrétions, rapporte *Tribune*. La présence des dirigeants du FFKM, qui ont

notamment insisté sur le report de cette élection, reste incertaine. L'archevêque Odon Marie Arsène Razanakolona pourrait répondre à l'invitation, la Conférence des évêques étant en effet allée à contre-sens de la voie choisie par le FFKM en plaidant pour la tenue de l'élection à quelques jours du scrutin. Les anciens présidents Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina, présents lors de l'investiture d'Andry Rajoelina en 2019, ne seront certainement pas à Mahamasina.

La cérémonie officielle durera 2 heures, elle sera retransmise en direct sur TVM et sur les chaînes privées. Des tickets d'entrée gratuits seront remis à la population. Les personnes qui essaieraient de vendre leur billet seront assimilées à des fauteurs de troubles, prévient-on. La matinée sera marquée par la cérémonie officielle sous la conduite de la HCC. L'après-midi, grande fête avec de nombreux artistes. Des invités prestigieux sont attendus, annonce *L'Express*. Une tombola est prévue. Le ticket gagnant recevra une maison, d'autres gagnants des terrains, des matériels agricoles... La journée sera clôturée par un feu d'artifice, « *afin d'éblouir le peuple* », écrit le quotidien.

Plus de 6 000 éléments des forces de l'ordre seront mobilisés. « *Tous ceux qui tenteront de troubler l'ordre public Vont en découdre avec nous et on est prêt. Ils seront embarqués manu militari*, a prévenu l'Emmo/Nat. *Nous savons que le peuple malgache est conscient de l'importance de l'événement. C'est envers les minorités irresponsables que s'adresse particulièrement ce message d'avertissement. On espère ainsi que la cérémonie se passera dans le calme et en toute convivialité* » a-t-il ajouté. Des fouilles à l'entrée de stade et l'utilisation de drones sont prévus.

« Andry Rajoelina célèbre son investiture dans l'opulence pendant que le peuple souffre », titre La Gazette. « *Dans un acte de démesure sans précédent, Mgr Andry Rajoelina (...) s'apprête à dépenser des milliards d'ariary pour célébrer son investiture. Une manifestation grandiloquente qui soulève des critiques acerbes alors que le pays se débat dans une extrême pauvreté. Bien avant de prendre officiellement les rênes du pouvoir, Rajoelina a déjà agi comme s'il était le chef d'État en exercice. Il a réquisitionné le stade Barea, coupé la circulation en plein cœur de la ville et mobilisé les forces de l'ordre pour assurer sa sécurité personnelle. Ces dépenses somptuaires, financées par les deniers publics, font écho à une arrogance politique déconcertante. Pire encore, cette célébration fastueuse se déroule dans un contexte où des allégations de fraude et de manipulation des voix entachent la légitimité de la présidence Rajoelina. Des milliards d'ariary sont ainsi dépensés illégalement pour glorifier un pouvoir entaché d'irrégularités électorales, laissant la population dans une pauvreté extrême. Alors que les citoyens peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux, l'argent du contribuable est gaspillé dans une fête colossale visant à consacrer un président dont la légitimité est remise en question. Les ressources financières qui pourraient être utilisées pour améliorer les conditions de vie de la population sont détournées pour financer un spectacle politique éphémère.* »

« Message de félicitations à Rajoelina - Emmanuel Macron prend son temps », écrit La Vérité. « *Au lendemain de sa réélection, Andry Rajoelina a reçu une pléthore de félicitations venant de ses homologues, (...) à l'instar du président des Etats-Unis, du premier ministre de l'Inde ou encore du président chinois, ainsi que de nombreux chefs d'Etat africains comme Macky Sall ou Azali Assoumani (Comores). (...) Les observateurs ne manquent pas de remarquer que le président de la France n'a pas encore adressé ses félicitations.* »

13/12 - « Le Collectif des 11 perdants réduits au silence », titre La Gazette. « *Dans un dénouement troublant, le Collectif des 11 candidats, autrefois unis dans leur opposition farouche contre la candidature controversée d'Andry Rajoelina, semble avoir cédé face à des tactiques politiques sournoises. (...) Leur objectif initial de s'opposer à la candidature qu'ils considéraient comme irrégulière et entachée de fraudes semble s'être évanoui dans un compromis opaque avec le président en exercice. Le geste le plus frappant de cette résignation apparente est le remboursement intégral des 200 millions d'ariary de caution, même pour ceux qui n'ont pas réussi à atteindre le seuil des 10 % lors des élections. Les allégations de ce compromis secret font état de promesses de postes au sein du nouveau gouvernement. (...) Les observateurs internationaux se demandent si ces candidats, jadis déterminés à défendre les principes démocratiques et l'État de droit, ont finalement succombé aux pressions politiques et aux incitations personnelles.* »

16/12 - Une foule immense attendue à Mahamasina pour l'investiture d'Andry Rajoelina. La plupart des sympathisants du président ont passé la nuit à attendre l'ouverture du stade, une grande partie en provenance des régions. Au total, cinq présidents de la République et deux premiers ministres (Rwanda et Tanzanie), des ministres et des ambassadeurs représentant leurs pays assisteront à la cérémonie. Les présidents Umaro Sissoco Embaló, de Guinée-Bissau, Azali Assoumani de l'Union des Comores, Emmerson Mnangagwa, du Zimbabwe, et Filipe Jacinto Nyusi, du Mozambique ont débarqué à l'aéroport d'Ivato. La présence d'invités de pays occidentaux n'a pas été annoncée. Les pays européens n'ont même pas encore adressé leurs félicitations au président réélu, contrairement à 2019 où ils avaient salué sa victoire avant l'investiture officielle. Le communiqué conjoint de la communauté internationale publié le 1er décembre dernier avait juste affirmé son engagement à travailler avec le président élu sans pour autant le féliciter pour son élection.



La Gazette s'offusque que le gouvernement ait organisé une tombola dans l'enceinte du stade où se dérouleront les cérémonies. Une initiative qui suscite la polémique. Une manière de mobiliser la population et de susciter l'intérêt. « *L'investiture présidentielle est un événement solennel qui ne devrait pas être associé à une loterie*, écrit le site. Elle donne l'impression que l'événement est plus un spectacle qu'une cérémonie officielle. Elle est également problématique car elle pourrait être perçue comme une tentative du gouvernement de gagner la faveur de la population en lui offrant des cadeaux. (...) Durant le mandat de Rajoelina, les jeux de paris sportifs et autres jeux de hasard ont gagné du terrain au détriment de la création d'emploi.

Tribune écrit² : « En principe, ce sera son dernier mandat, du moins si les règles constitutionnelles sont suivies, ce qui pourrait lui laisser

un horizon dégagé pour penser à l'héritage qu'il laissera sur le long terme au lieu d'être obnubilé par le besoin de se faire réélire. Toutefois l'expérience montre aussi qu'en Afrique, les limites du nombre de mandats ne résistent guère à un désir effréné de pouvoir, surtout lorsque l'on peut compter sur la loyauté d'une Justice et d'une Administration accommodantes et la servilité de forces de l'ordre. Un changement de Constitution pour s'adapter aux volontés et aux intérêts du dirigeant n'est pas une pratique rare, y compris à Madagascar. Il faudra donc attendre avec curiosité et une pointe d'amusement si Andry Rajoelina résistera ou non à cette tentation. »

18/12 – Le Monde rapporte que « la cérémonie d'investiture s'est déroulée sous le contrôle étroit des forces de l'ordre, celles-là mêmes qui, tout au long de la campagne électorale, avaient dispersé les manifestations quasi quotidiennes dont le mot d'ordre était le 'retour à l'Etat de droit'.

Pour ce second mandat, Andry Rajoelina annonce que ses programmes seront axés sur trois piliers fondamentaux : le capital humain, l'industrialisation et la bonne gouvernance. Produire localement tout ce dont le peuple a besoin. Il est ainsi question de promouvoir l'industrialisation, d'améliorer le climat des affaires, de former massivement les jeunes. La croissance démographique sera contenue en facilitant l'accès à la planification familiale. La lutte contre la corruption sera renforcée. Le chef de l'Etat brandit des sanctions sévères contre les auteurs de corruption au niveau de l'administration et annonce qu'il sera intransigeant par rapport au respect de l'intégrité. Face aux problèmes de la Jirama, Andry Rajoelina promet la promotion de la production des énergies renouvelables. Pour les 6 premiers mois de son mandat, 47 districts sur 119 vont bénéficier d'un parc solaire. En outre, la distribution des lampes solaires « *Hazavana ho anao* » se poursuivra à travers le pays. De même pour le projet de construction d'un pipeline à Efaho dans le Sud et l'autoroute Antananarivo-Toamasina qui devront être finalisés sous ce quinquennat. La cérémonie d'investiture a été marquée par des tombolas qui ont comblé quelques spectateurs chanceux, en l'occurrence une famille qui a gagné un appartement T3 et d'autres gagnants d'un terrain, d'une « *trano mora* » et de plusieurs autres lots.



La cérémonie d'investiture a été boycottée par les membres du Collectif des candidats. Parmi les 13 candidats en lice, seuls Sendrison Daniela Raderanirina et Lalaina Harilanto Ratsirahonana ont répondu à l'invitation. À souligner aussi l'absence très remarquée du président de l'Eglise FJKM, le pasteur Irako Andriamahazosa Ami. Les trois autres chefs d'Églises membres du FFKM, le président de l'EEM, celui de la FLM et celui de l'EKAR ont répondu présents. À noter toutefois la participation de la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahaso, qui avait formé une alliance avec les chefs d'Églises du FFKM pour réclamer le report de la présidentielle et exiger l'annulation du processus électoral. D'autres ont surpris par leur présence, comme Herimanana Razafimahefa, ancien président du Sénat, destitué puis expulsé du parti TGV pour avoir manqué aux consignes du parti. « *Hormis quelques chefs d'Etat africains voisins, les diplomates occidentales ne se sont pas bousculées pour assister au sacre. Seule la France a dépêché le secrétaire d'Etat chargé de la mer, Hervé Berville [Français d'origine rwandaise]. Cette discrétion pourrait être interprétée comme une forme de réserve à l'égard du passage en force auquel s'est livré le président sortant pour assurer sa réélection* », note Le Monde.

² <https://www.madagascar-tribune.com/Derniere-chance-pour-un-mandat-enfin-digne.html>
Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/28/84/448497/134177801.pdf>

20/12 - « Des observateurs électoraux, sans expérience véritable de normes démocratiques que leur pays ne pratique pas, peuvent-ils être crédibles ? », s'interroge l'éditorialiste de L'Express. « Mon scepticisme quant à la crédibilité d'observateurs venus de pays de même niveau démocratique, ou de niveau moindre que Madagascar s'étend à l'envoi d'observateurs malgaches [pour superviser] des élections ailleurs. (...) Que ces compatriotes-là peuvent-ils savoir des conditions en amont de la tenue de l'état-civil là-bas, de la délivrance des cartes d'identité, de l'établissement des listes électorales ? Combien sont-ils sur place, et de quel pourcentage significatif de bureaux de vote peuvent-ils revendiquer le monitoring ? Et n'aurait-il pas fallu qu'ils aient été sur place, plusieurs mois avant, pour formuler les observations qui auraient éventuellement pu améliorer textes et pratiques plutôt que de procéder à un exercice post-mortem presque absurde quant à la légitimité d'une élection déjà consommée ? » Cette interrogation fait suite à l'annonce de la présence en RDC de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina en qualité de chef d'observation électorale.

Autres affaires

03/12 – La crainte des militaires par rapport à une gendarmerie toute puissante. La Gazette écrit: « **Nous ne verrons pas les militaires se lever et demander la libération de leurs frères d'armes Mickael Randrianirina et Thierry Rampanarivo, malgré l'humiliation subie par une interrogatoire d'une dizaine de jours par les gendarmes** ». Les deux colonels ont été arrêtés pour tentative de coup d'Etat. Ils sont en détention provisoire à la maison d'arrêt de Tsiafahy. Selon l'accusation, les prévenus ont tenté d'organiser une mutinerie militaire³ Le ministre de la défense et le chef d'état-major des armées n'ont pas pris leur défense, pas plus que le Collectif des candidats avec qui ils auraient pu être en relation. Seul le général à la retraite Ferdinand Razakarimanana a osé élever la voix, lors d'une l'émission de TV, pour s'indigner d'une telle procédure. Selon *La Gazette*, « ces deux colonels étaient 'auditionnés' depuis le 17 novembre 2023 par les gendarmes de Fiadanana, et auraient avoué avant de se rétracter devant la procureure. Ils ont probablement choisi 'd'avouer' lors de leur longue garde à vue afin de l'interrompre. (...) La brigade de recherche criminelle de gendarmerie est devenue le nouveau 'centre de tortures' du général Baomba Korotambi. (...) Il lui suffit d'envoyer une convocation 'pour affaires vous concernant' et attendez-vous à passer un mauvais quart d'heure. Comme ce fut le cas du 'grand criminel' président du SECES, le professeur Sammy Grégoire Ravelonirina. (...) Ces gendarmes se croient maintenant tout permis et se sentent pousser des ailes depuis le dernier coup d'Etat institutionnel de Baomba Korotambi qui est un des leurs. »

29/11 - « Bruits de botte au sommet de l'État », titre le site Mondafrique⁴. « Les vrais protagonistes de la guerre des chefs militaires sont d'un côté le chef gendarme Ravalomanana, un homme très proche des services français (DGSE) et de l'autre, le général Lylison René de Roland, l'actuel gouverneur de la région Sofia dont il est originaire. C'est lui et non pas l'ex président Ravalomanana qui a permis le coup d'État de 2009 avec le Corps des personnels et des services administratifs et techniques (CAPSAT). (...) Avant de devenir voici deux ans président du Sénat puis chef de l'État par intérim, le général de gendarmerie Ravalomanana était le patron du SEG et accusait deux gardes du corps de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina d'avoir tenté de l'assassiner. Quand le général Serge Gellé a succédé à Ravalomanana à la tête du SEG, le chef de la gendarmerie a été remplacé dans la foulée. Njatoarisoa Andrianjanaka a alors laissé sa place au général commandant la région de la capitale, Andry Rakotondrazaka, un proche du président Andry Rajoelina. Supervisant l'armée, l'aviation et la marine, le général Lala Monja Delphin Sahivelo est devenu le Chef d'État-major des armées à la place de Jean-Claude Rabenaivoarivelo. Tout ce dispositif était destiné, avec l'écrasant effectif de la gendarmerie, à contrôler le maintien de l'ordre dans la Grande île durant les élections. Deuxième adjoint au chef de la gendarmerie, le général de division Ottman Itibar⁵ qui portait avant le nom d'Attoumani et qui est un des rares généraux malgaches à posséder une expérience africaine militaire (...) est soupçonné d'être proche du colonel Randrianirina Michaël, ex-commandant du bataillon d'infanterie de Tuléar, la ville du principal opposant et candidat Siteny et du colonel Rampanarivo, ex-commandant du bataillon Recamp, destiné aux missions de maintien de la paix. (...) Les officiers des provinces sont mécontents de la surreprésentation politique merina à travers la présidence de la République. De plus, les exécutants du coup d'État de 2009 ne sont pas gendarmes et ambitionnaient de plus hautes positions dans l'appareil d'État. »

³ Cf. Blog Justmad Revue de presse 2^e quinzaine novembre 2023 p. 16 - <http://justmad.canalblog.com/archives/2023/11/30/40125134.html>

Selon *Africa Intelligence* il n'y aurait pas deux, mais quatre hauts gradés qui auraient été arrêtés sur ordre de l'exécutif, qui révèle que le limogeage du général Andrianavoany Ratsisetrainarivo Razafy, commandant de la zone de défense (ZDS) Ikopa-Analamanga, a un rapport avec la répression du mouvement du Collectif des candidats début novembre. Il aurait refusé d'envoyer un contingent supplémentaire sur la place du 13-Mai. Il a été mis à pied, limogé et remplacé avant d'être auditionné par la brigade criminelle. Les noms des trois autres hauts gradés qui seraient également placés en résidence surveillée ont été révélés par *Africa Intelligence* : le général Ottman Itibar second adjoint du commandant de la gendarmerie nationale, le colonel Michaël Randrianirina ex-commandant du bataillon d'infanterie de Toliara et le colonel Rampanarivo, ex-commandant de bataillon Recamp.

⁴ <https://mondafrique.com/decryptage/chicayas-au-sommet-de-larmee-malgache/>

⁵ Ottman fait référence à l'empire ottoman et Itibar est un prénom porté aux Comores et par malgaches d'origine comorienne.



05/12 - Après l'incarcération du colonel Randrianirina avec un autre officier à Tsiarahy, accusés de d'incitation à la mutinerie militaire dans le but de réaliser un coup d'État, ses pairs de la région Androy demandent à être entendus. Ils protestent contre l'incarcération à Tsiarahy de l'officier, natif de la région, un établissement où sont détenus les criminels jugés dangereux. Le colonel a été le chef de corps de l'armée à Toliara jusqu'au mois de juillet. Il a également été chef de la région Androy entre 2016 et 2018, sous la présidence Rajaonarimampianina. Les députés Milavonjy Philobert et Jean Michel Henri sont invités à plaider la cause du colonel auprès du chef de

L'Etat. À Toliara, l'association des étudiants de l'université, originaires de la région Androy, demandent aux autorités de le et de donner de plus amples éclaircissements sur les faits qui lui sont reprochés. Le ministre de la pêche, Paubert Mahatante, également issu de la région Androy, est pressé d'intervenir, afin de « porter l'honneur » de la famille Antandroy, qui se sent visée dans cette affaire.

06/12 - Les enjeux de la présidence tournante du FFKM. Le président de l'Eglise FLM sera le président du FFKM en 2024. Il sera en front line des relations entre le Conseil et l'État après les péripéties de la présidentielle. *L'Express* écrit : « *Durant son année de mandat, le pasteur Rakotozafy aura à travailler pour que les actes du Conseil œcuménique ne soient cloisonnés dans la rubrique des "sermons ou attaques", motivés par une antipathie envers les tenants du pouvoir, particulièrement, le président de la République. La fronde contre l'élection présidentielle menée conjointement par le FFKM et Christine Razanamahaso, présidente de l'Assemblée, sous l'étiquette d'une plateforme de médiation, a brisé le statut d'acteur impartial du Conseil œcuménique. La coalition de médiateurs a été particulièrement véhémement à l'endroit des tenants du pouvoir. La contestation de la candidature d'Andry Rajoelina a été un des non-dits dans la démarche de cette entité. Le pasteur Irako Andriamahazosa a tant bien que mal essayé de préserver l'impartialité du FFKM. Ceci, bien que plusieurs cadres et dignitaires de l'Eglise FJKM soient ouvertement contre le président de la République nouvellement réélu. Le voir co-dirigé la plateforme de médiation, certes, au nom du FFKM, a réduit à néant ses efforts. Le pasteur Rakotozafy va démarrer la présidence tournante du FFKM avec le même handicap que son prédécesseur. Au sein de l'église FLM, des cadres et dignitaires, dont la présidente de l'Assemblée nationale, ne cachent pas leur antipathie envers les tenants du pouvoir.* »

07/12 - Élections législatives : vers la révision à la hausse du montant du cautionnement. Selon Midi, il pourrait passer de 5 millions Ar en 2018 à 20 millions en 2014. Comme pour la présidentielle, l'Etat rembourse les contributions versées à titre de cautionnement à tout candidat ou liste de candidats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Le produit des cautionnements non remboursés est acquis à l'Etat et versé au budget.

Après avoir perdu sa qualité de chef d'institution, Herimanana Razafimahefa de retour au Sénat en tant que simple membre. Suite à sa décision de reprendre le poste de chef de l'Etat par intérim qu'il avait été contraint de céder, Herimanana Razafimahefa a fait l'objet de nombreuses critiques, le pouvoir étant allé jusqu'à mettre en cause publiquement sa santé mentale. Les sénateurs, réunis en session extraordinaire le 12 octobre sur convocation du premier ministre Christian Ntsay, avaient même voté sa destitution. En disgrâce, il avait été désavoué par sa famille politique, l'IRD. L'élu avait été obligé de prouver qu'il est encore sain d'esprit, en allant consulter le service de neuropsychiatrie de l'hôpital Befelatanana. La HCC avait néanmoins rejeté sa demande, indiquant que sa destitution relevait de motifs politiques ayant trait au fonctionnement interne et à l'image du Sénat et non à la santé mentale du requérant. *Midi* conclut : « *Force est d'admettre que, qui veut se débarrasser d'un adversaire, l'accuse d'être fou même dans une institution dont les membres sont considérés comme des...sages.* »

08/12 - Andry Rajoelina : « Je n'accepterai pas d'être perturbé pendant mon mandat ». Un avertissement à peine voilé lancé à l'encontre de ses détracteurs, notamment l'opposition, qui prévoient de contester sa réélection.

Les dessous politiques supposés d'une demande de licenciement d'un cadre malgache d'Air France. Le Conseil d'État a infirmé le jugement du tribunal administratif d'Antananarivo qui avait ordonné le sursis à exécution de la décision de l'inspection du travail autorisant Air France à licencier un cadre malgache, Faniry Alban Rakotoarisoa. En attendant que le Conseil d'État statue en 2024 sur le fond, le requérant ne peut pas réintégrer son poste. L'affaire pourrait avoir des dessous politiques dans la mesure où Faniry Alban Rakotoarisoa n'est autre que le président du parti APM, lequel avait présenté à l'élection présidentielle, Brunelle Razafintsindraofa, membre du Collectif des candidats. Faniry Alban Rakotoarisoa avait révélé sur une TV privée qu'Andry Rajoelina avait quitté le pays à bord d'un vol de son employeur. Ce qui aurait amené Andry Rajoelina à demander à l'inspection du travail de donner le feu vert pour son licenciement.

La Gazette écrit : « Le délestage énergétique persistant à Madagascar, avec des coupures allant jusqu'à 8 heures par jour dans certains quartiers, a poussé le gouvernement à présenter une solution surprenante. Au lieu d'investir dans des infrastructures énergétiques durables, Rajoelina opte pour la distribution d'ampoules LED avec des panneaux solaires de 12W. Ces kits sont ciblés vers des foyers dans les bas quartiers, soigneusement sélectionnés en fonction de leur propension à soutenir le régime. Cette approche, bien que visuellement impactante, ne résout pas le problème de fond et semble être davantage un geste de propagande. »



14/12 – La durée du mandat des maires prolongé. Les sénateurs ont voté en séance plénière la proposition de loi déposée par le sénateur Tsiebo Mahaleo, président du groupe parlementaire IRD et Tahina Andrianandrasana. Le nouveau mandat sera de cinq ans au lieu de 4. La modification a été faite en raison de la demande des élus locaux qui souhaitent voir leur mandat prolongé afin de disposer de plus de temps pour réaliser leurs programmes de développement. La proposition de loi modifiera en outre les modalités des élections au niveau de ces collectivités, l'organisation du fonctionnement et les attributions de leurs organes mais aussi les dispositions régissant les ressources des collectivités territoriales. La CENI reste discrète sur le sujet des élections communales ; elle avait suggéré la tenue des communales en mars ou en mai 2024. A l'instar de celui des maires et conseillers municipaux, le mandat des chefs de province, chefs de région a été également porté à 5 ans au lieu de 4. Les modalités d'élection des responsables au niveau des régions et provinces restent toutefois inchangées : ils seront élus par des grands électeurs.

Midi explique que l'enjeu des élections communales sera particulièrement important en ce qui concerne la capitale. En effet, les élections communales à Antananarivo présenteront un énorme danger pour le pouvoir d'Andry Rajoelina. Il ne serait pas impossible que Marc Ravalomanana, candidat malheureux de la dernière présidentielle, se porte candidat. Avec son électorat au cœur de la Ville des mille, il aurait de fortes chances de l'emporter. L'histoire a déjà démontré que lorsque le maire est issu de l'opposition, la cohabitation avec le pouvoir en place est difficile, voire impossible, et cela engendre de hauts risques de troubles. Ce fut le cas sous la IIe République lorsque Marc Ravalomanana a été élu maire de la capitale au détriment du régime Ratsiraka, puis en 2008 lorsqu' Andry Rajoelina a été élu à son tour.

16/12 - Lors de la cérémonie de clôture de la session du Parlement, le premier ministre, Christian Ntsay, et le président par intérim du Sénat se sont illustrés par leur absence. Dans son allocution, Christine Razanamahasoa, présidente de l'Assemblée, a continué à déplorer que les proches d'Andry Rajoelina ne veuillent pas entendre parler de son appel à l'union sacré et au dialogue, lancé avec le FFKM. « *Ayons le courage de nous mettre autour d'une table pour dialoguer d'une manière désintéressée entre des gens respectueux des valeurs républicaines, de notre société, et de gens de bonne volonté* », a lancé l'ancienne ministre de la justice de la Transition. Celle que la plateforme politique d'Andry Rajoelina a exclu de son groupement parlementaire avant la présidentielle, pour sa prise de position sur la médiation politique, n'a pas mâché ses mots en déclarant que « *les germes de la division devront être discutés et élagués pour ainsi trouver des solutions* ». Elle a poursuivi en déclarant d'un ton très sévère que « *nous ne cessons pas de nous enfoncer dans la pauvreté* », égratignant le pouvoir et notamment le gouvernement à cause de leur inefficacité dans cette lutte. Face à l'escalade de l'insécurité, avec le grand banditisme en ville et le retour des enlèvements en zone rurale, elle a appelé à une plus grande efficacité des forces de l'ordre. Elle a également dénoncé la recrudescence des délestages et des coupures d'eau, ainsi que l'accumulation d'ordures dans la capitale.

La proposition de loi relative à la protection des personnes albinos a été adoptée sans amendement à l'Assemblée nationale. Elle sanctionne toute personne qui marginalise cette population. La recrudescence des cas d'enlèvement de personnes albinos depuis l'année dernière est très inquiétante, note *L'Express*. C'est une des raisons de la proposition de cette loi déposée par le député Jean Nicolas Randrianasolo. « *Le gouvernement a le devoir de protéger toutes les personnes en vertu de l'article 8 de la DUDH* », confirme-t-il. Les demandes de l'association des personnes albinos sont nombreuses. Elles comprennent, notamment : la demande d'inclure dans les « *Dina* » des sanctions pour les auteurs d'enlèvements, la création d'un centre de prise en charge, le renforcement de la sensibilisation et la formation des communautés, avec la participation des « *Olobe* », l'application de l'éducation inclusive, l'introduction dans les programmes scolaires de l'éducation civique et aux droits de l'homme, la mise en œuvre une politique nationale de protection.

Les députés ont adopté le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de février 2017 relative à la réconciliation nationale. Le texte régissant le Conseil pour le Fampihavanana malagasy (CFM) renaît en quelque sorte de ses cendres mais *Newsmada* se demande quelle sera son utilité,

l'ancienne structure n'ayant pas réussi à désamorcer les crises politiques chroniques. Une structure qui avait été qualifiée de budgétivore. Le CFM nouvelle version sera composé de 11 membres, contre 33 auparavant. 6 membres représenteront chaque province, les 5 autres seront désignés par le président de la République. Leur mandat de 5 ans auparavant, a été raccourci à 4 ans. Le bureau permanent ne sera composé que de 5 membres contre 9 auparavant. Le CFM aura pour rôle de fournir des suggestions au gouvernement sur les indemnités des victimes des crises politiques précédentes.

19/12 – Le général Richard Ravalomanana a repris ses fonctions en tant que président du Sénat après avoir assuré pendant un peu moins de deux mois le rôle de chef d'Etat par intérim. *Tribune* écrit : « *L'accession du général Richard Ravalomanana à la tête du Sénat a suscité beaucoup de critiques, tout comme sa décision in extremis de prendre le pouvoir. L'ancien secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie a géré la situation de crise pré-électorale par son autoritarisme et n'a pas hésité à donner l'ordre d'arrêter ceux qui ont tenté de s'opposer au régime et ceux qui ont essayé d'entraver le processus électoral.* »

La HCJ ne pourra pas accomplir sa mission sous la législature qui s'achève. Elle vient de tenir sa dernière session de l'année et les élections législatives approchent. Le blocage depuis 2020 de la procédure de mise en accusation au niveau de l'Assemblée nationale ne constitue cependant pas un vice rédhibitoire pour la HCJ qui se penche sur les requêtes qu'elle reçoit concernant des « *actes accomplis par d'anciens et/ou actuels dirigeants, liés à l'exercice de leurs fonctions, qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis* ». C'est le cas d'anciens ministres accusés de favoritisme, corruption ou détournement de deniers publics. En fait, ils n'ont pas encore été accusés – au sens judiciaire du terme – car la procédure reste bloquée du fait que la résolution de mise en accusation doit être adoptée à la majorité absolue, quota qui n'a jamais pu être atteint. Les 13 dossiers transmis depuis 3 ans devront être abandonnés puisque les élections législatives doivent se tenir dans les mois qui viennent. La manœuvre dilatoire des députés n'empêche pas la HCJ de travailler en amont par rapport à de nouveaux dossiers, au nombre d'une dizaine.

20/12 - Le gouvernement Ntsay a présenté sa démission au président de la République. La démission de l'actuel gouvernement a été acceptée par le chef de l'Etat qui l'a toutefois chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes.

21/12 - Manifestations publiques dans des lieux fermés ou dans des enceintes : retour au régime d'autorisation après les troubles électoraux. Les manifestations politiques de rue restent toutefois suspendues jusqu'à nouvel ordre.

23/12 - Assemblée nationale : la plateforme de dialogue et de médiation bloquée par l'IRD. La plateforme menée par la présidente de l'Assemblée, Christine Razanamahasoa, a voulu présenter le rapport de son initiative mais la démarche a été rejetée par les députés de la majorité. Instaurée sous son égide, elle visait à négocier le report des élections du 16 novembre au profit d'un « *processus de réconciliation et de dialogue* » entre les entités en conflit, censé « *jeter les bases d'une réforme en profondeur* ». Malgré le soutien effectif du FFKM et d'intellectuels, la plateforme n'a pas réussi à rallier les partisans d'Andry Rajoelina à sa cause. Seuls les opposants ont répondu à son appel. En dépit de ce rejet par l'Assemblée nationale, la plateforme persiste dans son engagement en faveur du dialogue et de la réconciliation nationale. « *L'avenir de cette initiative reste toujours incertain, estime Midi, alors que le pays cherche des solutions pour surmonter ses divisions profondes.* »

26/12 - Comme chaque année, le couple présidentiel et leurs trois enfants ont célébré Noël au centre Akamasoa du Père Pedro. La famille présidentielle a distribué des cadeaux offerts par l'association américaine d'aide humanitaire chrétienne Samaritan's Purse. *La Vérité* écrit : « *Toujours plus proche du peuple. Le Président Andry Rajoelina et sa famille ont, une fois de plus, fait preuve de grande générosité en cette période de fête de la Nativité. (...) Un moment de communion sans égal avec les familles qui résident au village.* »



La veille, le chef de l'Etat a procédé à l'ouverture de l'enceinte du Palais d'Ambohitsorohitra au grand public. Cet événement qui a attiré une foule immense a été suivi par la distribution de cadeaux à l'assistance. Alors que la plupart des quartiers d'Antananarivo et de sa banlieue continuent de subir des délestages massifs, le palais présidentiel a offert à la population un spectacle lumineux gratuit, à peine perturbé par les pannes de courant, constate *RFI*.

« La magie et la féerie de Noël » selon Actutana



28/12 - Délestage et Jirama : défis majeurs du second mandat d'Andry Rajoelina. Les coupures d'électricité continuent de faire des ravages au niveau du Réseau interconnecté d'Antananarivo, en pleine période de fêtes. Même le palais d'Etat d'Iavoloha a été victime d'une longue coupure le jour de Noël. Les partisans du pouvoir évoquent un sabotage politique visant à le fragiliser et attiser la colère de la population. Andry Rajoelina lui-même, avait évoqué l'existence de sabotages en janvier 2022 lorsqu'une explosion s'était produite au niveau de la centrale hydroélectrique d'Andekaleka. « *Le délestage et la réforme au sein de la Jirama représentent des défis majeurs à relever pour ce second mandat du président Andry Rajoelina. L'opposition pourrait profiter de ces coupures à répétition qui provoquent des dégâts non seulement matériels mais aussi sociaux et économiques chez les usagers* », note *Midi*. Pour son deuxième quinquennat, le chef de l'Etat envisage d'installer une quarantaine de parcs solaires à travers Madagascar, outre la mise en œuvre des projets hydrauliques d'envergure de Volobe et de Sahofika. L'objectif est de produire 500 MW en sus dans les 5 prochaines années.

Le Collectif des candidats multiplie les réunions et les rencontres afin de raffermir la solidarité de ses membres et surtout de nouer de nouvelles alliances. « *Le Collectif des candidats reste ouvert à toutes les forces politiques dans le cadre de la poursuite de la revendication* », ont déclaré ses leaders. Les syndicats et les organisations de la société civile sont invités à rejoindre le mouvement. Le Collectif tient à ces revendications. Il s'agit en effet de la restauration de l'Etat de droit mais surtout de l'assainissement du cadre électoral. À cela s'ajoutent les problèmes sociaux touchant directement le quotidien de la population. Du problème des délestages à la baisse du niveau de vie de la majorité des Malgaches, en passant par la généralisation de la corruption ou encore de l'insécurité.

Le nouveau gouvernement est attendu dans les semaines qui viennent.

Les challenges ne sont pas minces pour ceux qui prétendent au poste de ministre et de premier ministre. En tête des préoccupations politiques, l'organisation des élections communales et législatives. Le défi financier associé à ces élections reste un obstacle majeur à surmonter. Et le prochain gouvernement devra relever ce défi pour garantir un processus électoral transparent et crédible, crucial pour la stabilité du pouvoir en place. De plus, la réforme du cadre juridique, longtemps réclamée par les opposants, attend également une attention immédiate. Sur le front économique, le redressement de la monnaie nationale face à sa dépréciation actuelle vis-à-vis de l'euro constitue une priorité urgente. L'inflation croissante exacerbe la situation. La question persistante de l'énergie demeure un sujet brûlant et sonne comme un avertissement sérieux à l'égard de l'Etat. Au niveau social, l'assainissement des villes émerge comme un problème national préoccupant, exacerbé par les difficultés d'approvisionnement en eau. « *Qui aurait pensé que les longues queues autour d'une oasis à Ambovombe, à Ampanihy... seraient un jour transposées dans la plus grande ville du pays ?* », interroge *L'Express*. La récente augmentation de la pauvreté, selon les statistiques de la Banque mondiale, devrait également être au centre des préoccupations de la prochaine administration.



29/12 - Plus de neuf mois après l'expiration du mandat des membres du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED), leur renouvellement piétine. Parmi les institutions et entités qui disposent de représentants au sein de cet organe, seuls le Sénat et l'Assemblée nationale ont déjà élu les leurs au mois de juin. La HCC n'est pas encore représentée, bien qu'un appel à candidature ait été lancé au mois d'août. Pour rappel, le HCDDDED est composé de 9 membres. A part ces trois institutions qui ont déjà lancé des appels à candidatures, d'autres organes doivent être encore être représentés, parmi lesquels l'Ordre des journalistes de Madagascar, la CNIDH, l'Ordre des avocats, la Cour suprême, les organisations œuvrant dans la promotion de la démocratie ainsi qu'un membre désigné par le président de la République.

30/12 - Les acteurs politiques s'activent pour préparer les prochaines échéances électorales. Le parti TGV au pouvoir se fixe comme objectif de pourvoir plus de 80 % des sièges à l'Assemblée nationale. La course pour intégrer la liste des candidats qui vont représenter le parti et le groupement politique propouvoir est lancée. L'ancien gouverneur de la région Analamanga, Hery Rasoamaromaka, évoque la possibilité d'organiser une primaire à l'Arena Ivandry si nécessaire pour départager les prétendants. On ignore encore quelle stratégie mettra en place l'opposition. Parviendra-elle à présenter une liste unique de candidats ?

20/12 - D' uniques peintures rupestres découvertes confirment les connexions antiques remarquables de l'île.

L'identification des premières œuvres picturales, véritablement représentatives d'images de la faune et de la flore à Madagascar, soulève des questions sur l'histoire de l'île et sur ses origines complexes, probablement façonnées par la « *rencontre civilisationnelle* » entre l'Afrique de l'Est et Bornéo. C'est la première fois que de telles figures sont observées sur l'île. Dans la grotte d'Andriamamelo, nichée dans la forêt sèche de Beanka (région Melaky), des archéologues ont découvert en 2013 des dessins préhistoriques uniques semblant représenter des humains et des animaux. Les analyses menées dans cette caverne, sont particulièrement instructives. Elles révèlent, notamment, les relations ancestrales de Madagascar avec les mondes égyptien, éthiopien et afro-arabe, ainsi qu'avec Bornéo. Qui étaient les premiers Malgaches ? Quand sont-ils arrivés ? Ces questions sont depuis longtemps vivement débattues. Il est depuis un moment soupçonné - et les preuves, génétiques en autres, ont eu tendance à l'appuyer - que les fondements de Madagascar sont enracinés dans des connexions anciennes avec Bornéo, que se partagent aujourd'hui la Malaisie, Brunei et l'Indonésie, combinées à de fortes influences de l'est de l'Afrique. Bien que ces nouvelles conclusions ne soient à ce stade que des hypothèses, elles pourraient aider à reconstruire l'histoire de l'île Rouge.



► Diplomatie

01/12 - Les partenaires internationaux de Madagascar « prennent acte » de la publication par la HCC des résultats définitifs de la présidentielle⁶. « *Compte tenu des tensions et des incidents ayant émaillé le*

⁶ <https://actutana.com/depeche/les-felicitations-de-la-communaute-internationale/>

processus électoral et du contexte politique tendu, il appartient désormais au chef de l'Etat nouvellement élu, avec toutes les forces vives du pays et les institutions concernées, de prendre les mesures à même de restaurer un climat de confiance propice au dialogue, notamment dans la perspective des élections législatives et municipales à venir », peut-on lire dans une déclaration commune de la délégation de l'UE, la Représentation de l'OIF (OIF) pour l'océan Indien, les ambassades d'Allemagne, de Corée, des Etats-Unis, de France, du Japon, du Royaume-Uni et de Suisse. Dans cette déclaration, les partenaires réaffirment leur engagement à travailler avec le président élu (...) dans le respect des droits humains.

« Réaction en demi-teinte de la communauté internationale à la réélection d'Andry Rajoelina », titre RFI. Dans leur communiqué conjoint, les diplomates ne manquent pas de pointer les « tensions » et « incidents » survenus lors de ce scrutin hors norme. Il s'agit ainsi d'un exercice diplomatique délicat. Tout en évitant de l'écrire formellement, les diplomates reconnaissent les résultats. Déception pour une quinzaine d'organisations de la société civile. Le 30 novembre, dans une lettre conjointe, elles avaient appelé les partenaires de Madagascar à ne pas acter, d'une manière ou d'une autre, l'issue et la régularité de l'élection. Ndranto Razakamanarina l'un des signataires et président de l'Alliance Vohary Gasy déclare : « *Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ici à Madagascar ? Nous, les Malgaches, la société civile, on n'a pas d'armes, on n'a pas l'autorité, on n'a pas le financement qu'ils utilisent. Il n'y a que la communauté internationale qui pouvait peut-être utiliser son pouvoir de persuasion. Et on a laissé passer tout ça, jusqu'à faire ce forcing de sortie des résultats des élections.* » A noter toutefois que la plupart des chefs d'Etat étrangers n'ont, jusqu'alors, ni applaudi ni commenté publiquement cette réélection.

Pour Midi, « Les signataires du communiqué n'ont pas voulu s'engager dans la voie d'un désaveu qu'ils auraient pourtant pu adopter au vu des irrégularités signalées et ont préféré adopter une attitude neutre. Ils ont pris acte de la proclamation des résultats faite par la HCC, institution reconnue au sein de la République. Mais ils n'ont pas pour autant accordé un blanc-seing au nouveau président et ils ont accompagné cette reconnaissance de recommandations qui vont dicter la conduite de ce dernier à l'avenir. Ce communiqué rejoint dans ses recommandations ceux qu'elle a publiés à plusieurs reprises. (...) Malgré l'atmosphère déléguée qui s'est installée progressivement, cette communauté internationale ne s'est jamais départie de sa prudente réserve et a réitéré ses remarques qu'elle avait déjà émises. Le basket fund nécessaire pour les élections n'a pas été alimenté correctement. Le pouvoir s'est pourtant entêté dans la démarche qu'elle a adoptée. Les mouvements sociopolitiques qui se sont multipliés ont montré que la situation était en train de se dégrader. Les autorités n'ont jamais voulu se dédire. (...) L'élection du 16 novembre s'est déroulée dans des conditions anormales. Les résultats du scrutin ont été validés par la HCC. La communauté internationale en a pris acte. »

04/12 - La reconnaissance critique de l'élection d'Andry Rajoelina par l'ambassade des Etats Unis : « (...) Nous félicitons le gouvernement et le peuple malgache d'avoir fait en sorte que la journée électorale se déroule dans le calme et la sérénité dans la plupart des régions. Cependant, le processus électoral a soulevé de sérieuses préoccupations qui doivent être abordées pour la paix et le bien-être futur de la nation. De nombreuses parties prenantes, y compris les citoyens malgaches et les observateurs électoraux nationaux et internationaux, ont noté des irrégularités dans le processus électoral. En outre, la plupart des recommandations formulées à la suite des élections de 2018 et 2019 sont restées inappliquées. Nous demandons instamment à la CEN) de prendre des mesures pour remédier à ces lacunes et appelons les autorités à enquêter de manière approfondie sur toutes les irrégularités et les allégations de fraude, à mettre en œuvre les réformes nécessaires soulignées par les observateurs internationaux et nationaux, et à répondre aux besoins et aux souhaits des citoyens. Les États-Unis appellent Madagascar à s'engager en faveur du processus démocratique, de sa Constitution et de l'État de droit. Le peuple malgache mérite et attend des élections libres et équitables, organisées pacifiquement, ainsi qu'une bonne gouvernance. Nous demandons instamment au gouvernement de renforcer la confiance dans ses institutions et de garantir l'intégrité des futures élections. Les États-Unis condamnent toute violence et exhortent le peuple malgache à adresser toutes doléances électorales à travers les processus légaux établis à Madagascar. »

Les félicitations appuyées d'Azali Assoumani, président de l'Union des Comores et président en exercice de l'UA : « Monsieur Rajoelina, vous nous avez donné une très belle leçon parce que les changements anticonstitutionnels qu'on est en train de vivre en Afrique, on doit les bannir. Donc votre réussite est une très belle leçon que vous nous donnez, à moi-même et à Macky Sall puisque l'année prochaine on a nous aussi des élections. Nous espérons qu'elles vont se passer dans de bonnes conditions pour rehausser l'Afrique. »

06/12 - La Russie compte renforcer sa coopération avec Madagascar. Moscou exprime sa satisfaction quant au déroulement réussi des élections et réaffirme son engagement envers une collaboration active avec les dirigeants malgaches. Cette déclaration renouvelle l'engagement de la Russie à renforcer les liens « traditionnellement amicaux » entre les deux nations et à développer une « coopération fructueuse dans divers

domaines ». La réélection d'Andry Rajoelina marquerait ainsi le début d'une nouvelle ère de coopération entre la Russie et Madagascar. En pleine tourmente de la guerre en Ukraine, le gouvernement malgache a adopté une position singulière en choisissant de ne pas condamner la Russie, un geste qui a généré des tensions dans les relations diplomatiques de Madagascar. « *La coopération entre la Russie et Madagascar n'est pas seulement politique mais s'étend également à des domaines économiques, culturels et humanitaires* », a toujours défendu le ministère malgache des affaires étrangères. Les deux nations partagent une histoire de relations amicales, et la Russie voit en Madagascar un partenaire clé en Afrique. La collaboration supposée du pouvoir avec le groupe Wagner a également été source de supputations.

07/12 -Le Japon salue l'organisation de l'élection présidentielle qui, de manière générale, s'est déroulée dans le calme et la sérénité, rapporte-t-on. La porte-parole du ministère des affaires étrangères a cependant déclaré que son pays **s'attend à davantage d'avancées**, sous l'égide du président élu, pour que Madagascar progresse dans la voie d'un état démocratique, y compris de mesures de confiance en vue d'un dialogue entre toutes les parties prenantes.



Au lendemain de la confirmation de sa réélection par la HCC, Andry Rajoelina s'est rendu à la COP 28 alors même que son nouveau mandat n'a pas encore pris effet, en qualité d'« invité spécial ». Objectif : faire reconnaître par ses pairs sa réélection contestée et développer des actions de lobbying auprès des Emirats Unis. Le chef de la diplomatie des Emirats a particulièrement loué le « *leadership exemplaire* » d'Andry Rajoelina, « *reconnu non seulement à Madagascar mais également dans toute l'Afrique* ». Il souhaite que son pays soit un partenaire stratégique de Madagascar dans la réalisation de ses programmes de développement. Actuellement, les Emirats Arabes Unis occupent la 5e place en termes de

collaboration avec la Grande île mais ils visent vouloir se positionner au 1^{er} rang. « *Nous voulons des échanges gagnant-gagnant avec Madagascar* », a affirmé le ministre émirati.

La Gazette adresse une lettre ouverte au président de l'Union Africaine. « *Nous avons porté une attention particulière aux félicitations que vous avez adressées à Monsieur Andry Rajoelina et c'est tout à fait votre droit; mais nous avons surtout entendu l'amalgame dans vos propos quand vous le félicitez d'avoir fait le nécessaire pour éviter une fois de plus les changements de régime en dehors de la Constitution comme cela s'est passé au Mali, Burkina et Niger ces derniers mois.* » Le courrier énumère ensuite les motifs de scandale que ces félicitations ont provoqué. « *Nous considérons vos propos comme une offense à notre peuple car vous ne pouvez pas ignorer ce qui se passe dans notre pays. (...) Nous regrettons que vos propos, au lieu d'apporter un apaisement ne fera malheureusement qu'augmenter la tension. Nous osions espérer du président de l'Union Africaine un message qui encourage la réconciliation et non un encouragement au recours à la violence policière dont nous avons été victimes et sans doute nous le serons encore* », conclut la missive.

19/12 – Les félicitations tardives de la France adressées à Andry Rajoelina. La lettre de félicitations du président Macron remise par Hervé Berville qui a représenté le gouvernement français lors de la cérémonie d'investiture n'aurait pas fait mention de la volonté des deux présidents de poursuivre le dialogue initié en 2019 sur la restitution ou la gestion commune des îles Eparses. Un dossier qu'Andry Rajoelina a évité tout au long de sa campagne électorale et encore plus depuis la révélation de sa double nationalité. En 2019, l'ambassade de France avait transmis les félicitations de l'Etat français à Andry Rajoelina juste après la proclamation officielle des résultats par la HCC. Cette fois-ci, les félicitations ont été remises seulement après l'investiture. Emmanuel Macron écrit notamment : « *Je forme l'espoir que les divisions qui sont apparues au cours de la récente campagne électorale soient dépassées. À cet égard, tout geste de rassemblement et d'ouverture contribuera à la nécessaire consolidation de la confiance et du dialogue au sein de la société malgache. La France y sera sensible.* »

14/12 - Madagascar réclame trois crânes Sakalaves. Collectés à la fin du XIXe siècle, en pleine conquête coloniale, ils sont conservés au Musée de l'Homme à Paris, en compagnie de plusieurs centaines de vestiges humains provenant de Madagascar. Parmi ces trois crânes : celui supposé du roi Toera, décapité en 1897 à Ambiky, ancienne capitale royale du Menabe, lors d'une attaque des troupes coloniales françaises pour mater une rébellion. « *Un véritable massacre* », explique à l'AFP Klara Boyer-Rossol, historienne de l'Afrique. Le personnage revêt une haute importance chez les Sakalaves. Tous les quatre ans, des milliers de personnes se réunissent autour du bain dans un fleuve des reliques royales célébrant leurs ancêtres. Dont Toera, dernier roi d'une dynastie remontant au XVIIIe siècle, et devenu, au-delà du Menabe, un symbole de la résistance malgache à la colonisation. Conservés dans une tombe, des ossements de son squelette sont ressortis pour les cérémonies. Mais le crâne manque à l'appel. L'enquête menée par cette spécialiste de l'esclavage l'a amenée en 2011 aux collections d'anthropologie du Musée de l'Homme, où la majorité des

spécimens ont été enregistrés de manière anonyme. Les descendants de la famille royale ont confié aux généticiens du Musée de l'Homme des échantillons d'os, prélevés dans la sépulture royale, pour des analyses comparatives qui ont démarré en 2018. Problème : l'ADN récupéré sur les ossements est en trop mauvais état pour une comparaison robuste avec le crâne. « *Dans l'état actuel de ce qu'on sait faire en génétique, on ne peut pas attester qu'il s'agit du crâne du roi Toera* », dit Christine Lefèvre. Une commission mixte franco-malgache devrait statuer bientôt sur son sort. « *La demande malgache de restitution des trois crânes est tout à fait recevable* », estime Klara Boyer-Rossol. Cela fait plus de vingt ans que Madagascar réclame à la France la restitution de ces crânes.

Le Parlement français adopte une loi sur la restitution à des Etats étrangers de restes humains appartenant aux collections publiques. Objectif de ce texte consensuel: créer une dérogation au « *principe d'inaliénabilité* » des collections, afin de « *réconcilier les mémoires* » quand ces vestiges ont été « *acquis de manière illégitime voire violente* », selon la ministre de la culture Rima Abdul Malak.

18/12 - L'armée, la police et la gendarmerie se partagent les équipements de maintien de l'ordre offerts par la Chine. Parmi les équipements reçus, des concentrateurs d'oxygène pour l'hôpital militaire de Soavinandriana et des équipements qui serviront aux opérations de maintien de l'ordre public tels que des casques, des gilets et des tasers. D'après le ministre de la défense, ces équipements serviront à « *améliorer la façon de travailler* » et non à « *réprimer* ». « *Ce qu'on a affronté était assez difficile et nous nous préparons à ce qui va venir, qui sera encore plus difficile* », indique l'officier général. « *Il n'y a pas de répression ici* », tient-il à préciser. « *Notre seul but est de garantir la paix et la sécurité à Madagascar, protéger le peuple et leur bien et protéger toutes les institutions en place* ».

19/12 - Coopération militaire sino-malgache : la directrice de l'Institut Confucius décorée par le ministère de la défense nationale. Midi écrit : « *En matière d'enseignement, la contribution de l'Institut Confucius a permis à nos forces de l'ordre d'apprendre et de maîtriser la langue chinoise figurant désormais sur la liste des matières enseignées au centre de langues du ministère de la défense nationale, à l'école des enfants de troupe SE. MI. PI à Fianarantsoa et à l'Académie militaire d'Antsirabe (ACMIL).* » Présidée par le ministre, Josoa Rakotoarijaona, cette cérémonie a vu l'assistance du chargé d'affaires de l'ambassade Chine et d'une délégation de l'université de l'Armée populaire de Chine. Le ministre a réitéré sa détermination à renforcer les relations entre les deux pays.

Le Groupe National de médiation (GNM) ajoute la réflexion dans ses attributions, devenant ainsi le Groupe national de médiation et de réflexion (GNMR). Hery Rakotomanana, membre du groupe, a expliqué que le GNMR se penchera dorénavant sur des propositions crédibles et durables pour empêcher le pays de vivre des crises cycliques qui appauvrissent les malgaches. Le GNMR se considère comme un cercle de réflexion avec pour objectif de promouvoir la paix au bénéfice du développement.

Paul Rafanoharana, ancien officier de la gendarmerie française, aurait quitté la prison de Tsiafahy, où il était incarcéré depuis juillet 2021. Il aurait été extradé vers la France. Le projet « *Apollo 21* », conçu par Paul Rafanoharana – visant à renverser le régime en place – est au centre de sa condamnation. La détention de Paul Rafanoharana avait été vivement critiquée par ses proches, qui estiment qu'il a été arrêté de manière « *illégal* » à son domicile, suite à une « *perquisition menée sans mandat* ». Sur un site Internet dédié, ses soutiens dénoncent le caractère « *non-équitable* » du procès, alléguant que de « *fausses preuves* » ont été présentées par l'accusation. Ils affirment également que « *l'accusation n'a pas été en mesure de présenter les prétendues preuves retenues contre l'accusé* », ajoutant que Paul Rafanoharana était détenu dans des « *conditions inhumaines et dégradantes* ». Paul Rafanoharana avait été condamné aux côtés d'un autre ancien officier français, Philippe François. Contrairement à Paul Rafanoharana, Philippe François avait été extradé en juin sous l'égide de l'ambassade de France. La justice avait prononcé des peines de dix ans de travaux forcés à son encontre. Ses partisans avaient entamé une mobilisation en France pour défendre sa cause, allant jusqu'à interpellé le gouvernement. L'affaire « *Apollo 21* » a eu des répercussions sur les relations franco-malgaches.

La Gazette rappelle qu'au moment des faits, la police avait découvert au domicile de Paul Rafanoharana une somme de 200 millions d'ariary et un fusil à pompe. Des voix se sont élevées pour remettre en question la crédibilité de ces éléments à charge. « *La réalité cachée derrière cette affaire serait bien différente. Romy Voos et Mamy Ravatomanga, préalablement identifiés comme porteurs de l'argent retrouvé chez Rafanoharana, pourraient être les véritables instigateurs de cette machination. Peu de temps après leur visite, la police a procédé à l'arrestation de Paul Rafanoharana, utilisant les fonds et l'arme découverts comme preuves accablantes.* » Le quotidien évoque un règlement de compte personnel entre Andry Rajoelina et celui qui aurait été son rival dans une affaire conjugale. Paul Rafanoharana aurait pu être victime d'un complot.

21/12 - Affaire « Apollo 21 » : Paul Rafanoharana toujours incarcéré à Tsiafahy. Le ministère de la justice a démenti la rumeur selon laquelle il aurait été extradé. Selon les informations fournies il présente

réellement des problèmes de santé depuis le 19 novembre, confirmés par les diagnostics médicaux de la prison de Tsiafahy. L'ancien officier franco-malgache a été transporté dans une clinique le 4 décembre pour y subir des examens. Selon les autorités, les examens médicaux terminés, Paul Rafanoharana a été immédiatement reconduit à Tsiafahy, où son suivi médical est désormais assuré par le service médical de la prison.

20/12 - Les Raiamandreny ara-drazana (Comité des sages nationaux) et les représentants de l'Assemblée des foko malagasy ont déposé une lettre à l'ambassade de France. Ils accusent les interférences politiques de la France à Madagascar et demandent à ce que cela cesse pour que les Malgaches puissent régler eux-mêmes leurs affaires internes. Dans une lettre adressée à la ministre des affaires étrangères malgache, ils ont par ailleurs demandé la fermeture temporaire des représentations diplomatiques malgaches en France et dans les départements et territoires de la France d'Outre-mer. Ils expliquent toutefois que leurs reproches s'adressent à la diplomatie française et non aux ressortissants Français.

La France lance une initiative pour le développement de la recherche dans les îles Éparses avec une feuille de route pour la période 2022-2026. Elle sera co-pilotée par les Terres australes et antarctiques françaises et le ministère français de l'enseignement supérieur et de la recherche. « *Cette initiative contribue à faire rayonner l'excellence de la recherche française. Les îles Eparses offrent un potentiel unique pour le développement de la recherche dans de nombreux domaines par l'amplitude géographique du territoire, l'importance de la diversité biologique préservée, un site de référence pour la recherche du vivant* », a indiqué Philippe Vigier, ministre français délégué aux Outre-mer⁷.

Pour le Comité des sages, l'affaire de la nationalité française du chef de l'Etat peut hypothéquer les chances de la Grande île de récupérer les îles Eparses. *L'Express* note cependant que c'est Andry Rajoelina qui a relancé la demande pour la restitution de ces îles, lors de son premier mandat. Les négociations avaient été rompues après la démission du ministre des affaires étrangères, dont le poste était resté vacant.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

09/12 - Création de Maisons des lanceurs d'alerte (MLA). Avec l'appui de l'UE, Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) vient de lancer ses Maisons des lanceurs d'alerte, un mécanisme non-institutionnel visant à soutenir et à accompagner les lanceurs d'alerte dans les chefs-lieux de province et à Taolagnaro. Elles auront comme mission de conseiller et soutenir les lanceurs d'alerte dans le processus de signalement, d'informer et de sensibiliser sur l'importance du rôle des lanceurs d'alerte dans la lutte contre la corruption. Un guide pour le lancement d'alertes sera distribué au niveau national en vue d'informer les citoyens sur ce concept et sur le fonctionnement des MLA.

La mise en place d'un **Réseau national des défenseurs des droits de l'homme (DDH)**, créé avec MSIS-Tatao, a également été officialisée en marge du lancement des Maisons des lanceurs d'alerte. Ce Réseau, dénommé MIARO, cristallise la solidarité des Organisations de la société civile dans leur plaidoyer en faveur de la protection des DDH, notamment pour l'adoption de la loi relative à celle-ci, qui a été introduite en octobre 2022 à l'Assemblée nationale.

12/12 - Respect des droits de l'homme : « Beaucoup reste à faire pour Madagascar » selon le système des Nations unies. L'immensité des travaux à entreprendre était sur toutes les lèvres à l'occasion de la célébration du 75^e anniversaire de la DUDH. L'accès à la justice demeure un objectif du gouvernement. Pourtant, il est souvent entravé par des lacunes institutionnelles et des pratiques discutables. La nécessité de construire une justice équitable et accessible se présente ainsi comme une priorité incontournable. Les conditions de vie précaires, l'absence d'infrastructures sanitaires adéquates et la persistance de la pauvreté exposent des segments entiers de la population à des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux. Le développement inclusif est un impératif pour assurer une prospérité durable. Les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les communautés marginalisées, doivent être au cœur des politiques de développement, défendent les ONG. Les syndicats, jouent un rôle crucial en exposant les violations, en plaidant en faveur de réformes et en veillant à ce que les engagements internationaux soient respectés. Pourtant, ces derniers se plaignent de persécutions dont ils font l'objet. La secrétaire générale du syndicat des enseignants-chercheurs a dénoncé « *le caractère complaisant* » du discours du président de la CNIDH, Seth Andriamarohasina.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

⁷ Pour rappel, les îles Eparses font l'objet d'un vieux contentieux entre Madagascar et la France. Elles sont sous administration française depuis la colonisation et Madagascar ne cesse de les revendiquer. Sous l'impulsion des présidents Marcon et Rajoelina, une commission mixte comme instance de dialogue s'était réunie pour la première et unique fois en novembre 2019 dans l'objectif de trouver une solution à ce dossier épineux et statuer sur l'avenir de ces îlots. La Commission a alors juste pris acte du différend sur la question de la souveraineté de ces territoires.

01/12 - Face à la montée de l'insécurité dans les régions Melaky, Bongolava et Menabe, l'Etat-major mixte opérationnel national (Emmo/Nat) a décidé d'y envoyer 250 éléments de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Selon, le général Andry Rakotondrazaka, commandant de la gendarmerie nationale, « *ce n'est qu'un début, d'autres régions seront également concernées par cette opération* ».

04/12 - Maevatanàna : cinq coupeurs de route, abattus par les gendarmes lors d'une tentative d'évasion. Neuf bandits avaient été appréhendés à la suite d'une enquête minutieuse. Cette opération faisait suite à l'attaque violente d'un taxi-brousse. Les malfaiteurs, armés et au nombre d'une dizaine, avaient attaqué le véhicule le 21 novembre. Lors du transfert des suspects, les bandits ont tenté de s'évader, profitant de la pluie et de la forêt. Malgré une sommation des gendarmes, les criminels ont refusé d'obtempérer, entraînant une riposte des forces de l'ordre. L'enquête se poursuit pour identifier l'auteur principal et le chef de bande.

Nouvelle vague de kidnappings à Ankazobe. Les ravisseurs exigent une rançon de 100 millions d'ariary en échange de la libération de sept individus pris en otage. Une dizaine de dahalo armés avaient fait irruption dans le village en tirant en l'air pour intimider la population. Au cours de cette attaque au moins trois commerçants ont été dépouillés. Un homme de 60 ans a été abattu par balles. Une opération de recherche, impliquant les forces de l'ordre et la population locale, a été lancée, sans résultat.

21/12 - Kidnapping à Ankazobe : deux élus, neuf militaires et cinq civiles appréhendés par la gendarmerie. Des munitions ont été saisies. Le colonel Ravelomanana, commandant de la section des recherches criminelles de la gendarmerie, a déclaré : « *Des éléments des forces de l'ordre sont complices des kidnappeurs. Ils vendent des armes et fournissent les balles, contribuant ainsi à perpétuer ces actes criminels* ». Les cinq civils appréhendés sont des habitants des villages locaux, agissant en tant qu'informateurs des kidnappeurs. Bien que certaines personnes aient été libérées après le paiement de rançons par leurs familles, la gendarmerie a réussi à sécuriser la libération d'autres victimes. Cependant, deux personnes demeurent entre les mains des ravisseurs. Les autorités exhortent les villageois à rester vigilants. Des complices des bandits pourraient encore se cacher parmi la population locale.



04/12 - « Fléau de l'insécurité à Madagascar : Une nation en proie à la terreur », titre La Gazette. « *La Grande Île est aujourd'hui plongée dans l'obscurité de l'insécurité croissante. Les rues de Madagascar sont devenues le théâtre de scènes cauchemardesques, où les attaques à main armée se déroulent impunément en plein jour, dans n'importe quel quartier. Les forces de l'ordre, censées garantir la sécurité des citoyens, semblent impuissantes et largement inefficaces. Au lieu de protéger la population, elles se concentrent sur la protection des dirigeants, souvent détestés par une population qui désespère. Les réactions des autorités sont caractérisées par leur lenteur, n'intervenant qu'après que le mal ait été fait. Récemment, une série de tueries choquantes, caractérisées par des actes de décapitation, a secoué les régions du Sud et de l'Ouest de l'île. Malheureusement, l'opération de sécurité lancée*

en réponse a été tardive, laissant la population vulnérable face à une terreur incontrôlée. (...) Les agents des forces de l'ordre, autrefois respectés et craints, sont aujourd'hui discrédités par la corruption généralisée et perçus comme vulnérables. Cette perte de confiance contribue à l'effondrement de l'autorité, permettant à l'insécurité de prospérer en toute impunité. La récente réélection controversée d'Andry Rajoelina ne fait qu'aggraver la situation. Les organisations mafieuses, profitant de la corruption et de l'instabilité politique, gagnent en pouvoir et sapent davantage la sécurité des citoyens. Les conséquences des élections entachées de fraudes se font déjà cruellement ressentir à travers l'augmentation alarmante de l'insécurité. (...) Ce n'est plus la criminalité qui craint les forces de l'ordre, mais bien la population qui vit dans la crainte de ces autorités, souvent infiltrées par des individus malintentionnés. Chaque crime, chaque trafic semble être étroitement lié à des personnalités politiques et à des hauts gradés des forces de l'ordre, jetant ainsi le discrédit sur les institutions censées protéger les citoyens. »

06/12 - La situation sécuritaire ne cesse d'empirer depuis quelques mois dans le district de Mahabo. Des ravisseurs ont tiré à bout portant sur leur prisonnière, deux caporaux sont tombés dans un guet-apens et ont été blessés par balle en tentant d'intervenir. L'armée mène dans la contrée une opération baptisée « *Lopingo* », en compagnie de la police et de la gendarmerie. Il y a une semaine, les troupes en opération ont affronté une centaine de dahalo armés qui ont perpétré, en une seule journée, des attaques dans trois villages différents. Elles ont réussi à récupérer deux cents bovidés volés. Deux dahalo ont été abattus.

07/12 - « L'insécurité, un problème qu'il faut résoudre absolument », titre Midi. *S'attaquer à ce problème devrait être une des priorités du nouveau pouvoir.* » La présidentielle a occulté la recrudescence de l'insécurité

dans tout le pays. Les responsables des forces de sécurité ont été focalisés sur les manifestations des opposants dans la capitale. Les kidnappings avec demande de rançon sont monnaie courante. La gendarmerie semble impuissant devant le phénomène. Dans les grandes agglomérations, les attaques à mains armées se multiplient. C'est maintenant une peur diffuse qui s'installe dans les quartiers mais la population, résignée, reste sourde aux appels au secours de ceux qui sont agressés...

12/12 - Réputé chef de dahalo et à la tête d'un réseau de malfaiteurs terrorisant les habitants du district de Tsaratanana, Samuel Thierry Rakotoveloa, dit Thierry, a été abattu par la gendarmerie après des années de recherche et grâce au concours de la population. Durant son interrogatoire, Thierry a dénoncé l'un de ses complices, nommé Jarivo. En route pour chercher celui-ci, Thierry a profité de la pluie et de la forêt pour s'enfuir. Une course-poursuite a été engagée, durant laquelle le fugitif a été sommé de s'arrêter. N'ayant pas obtempéré, les gendarmes affirment avoir été obligés de tirer.

08/12 -Trois jeunes hommes, présumés détraqueurs d'une femme, ont évité de justesse un lynchage à Manjaka Ilafy. Le quartier, secoué par une vague d'insécurité, a décidé à se faire justice. Les fokonolona, furieux de la recrudescence des activités criminelles dans leur quartier, se sont immédiatement mobilisés, infligeant une correction aux trois individus. Les forces de l'ordre sont intervenues rapidement, évitant ainsi l'irréparable.

09/12 - Suite à l'enlèvement d'un bébé au marché de Soamanatombo, la gendarmerie a démasqué un réseau qui enlève, recèle et vend des bébés. En plus des femmes et de la jeune fille de 10 ans arrêtés pour le rapt d'un bébé, 6 autres femmes, membres de ce réseau, ont été appréhendées. Une fille de deux mois en passe d'être vendue a été découverte chez l'une de ces femmes, tandis qu'une autre petite fille de 4 mois leur avait été confiée le lendemain. D'après l'enquête, ce réseau enlève particulièrement des bébés de sexe féminin qu'il vend entre 600 000 et 1,4 million Ar, rapportent les gendarmes. Les 9 femmes arrêtées ont été incarcérées à Antanimora, la jeune fille de 10 ans a bénéficié d'une liberté provisoire. La gendarmerie lance un appel à toute personne qui pourrait témoigner ou qui disposerait de renseignements sur ce réseau. Deux autres bébés disparus sont encore recherchés, ainsi que d'autres individus qui pourraient être impliqués dans ces raptés et ventes d'enfants.

11/12 - Face à la recrudescence des enlèvements à Ankazobe, le commandant de la gendarmerie, le général Andry Rakotondrazaka, accompagné par son état-major, s'est rendu sur les lieux pour faire le point sur la situation. L'autre objectif de cette rencontre avec la population visait à balayer les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux. Le général a crevé l'abcès : « *Il est possible que des fonctionnaires soient impliqués dans ces kidnappings. Une enquête est en cours pour le confirmer, en même temps que l'opération en vue de sécuriser cette localité* », a-t-il révélé devant des habitants médusés, rapporte *La Vérité*. Les bandits retiennent encore 8 villageois en otage.

29/12 - Suite à la série d'enlèvements, les forces de l'ordre et la population se sont donnés la main pour assurer la sécurité dans le district d'Ankazobe. Grâce aux battues effectuées par une équipe d'un millier d'hommes qui a accompagné des éléments de la gendarmerie et de l'armée, les personnes kidnappées ont pu être relâchées.

30/12 - L'insécurité sous toutes ses formes bat son plein dans la capitale comme dans les districts de la périphérie, s'alarme Tribune. Cinq personnes sont encore entre les mains de kidnappeurs à Anjozorobe, a rapporté le commandant du groupement de gendarmerie d'Analamanga. Les otages ont été enlevés le 15 novembre lors d'une attaque à main armée dans un magasin. Outre les biens volés, les bandits ont emmené avec eux six personnes et ont tiré sur les personnes présentes. L'une d'entre elles y a laissé la vie. Un mois et demi plus tard, l'un des otages a été relâché, les cinq autres n'ont pas encore été retrouvés. A Ankazobe, les prises d'otages sont courantes, ciblant notamment les femmes et les enfants qui servent facilement de monnaie d'échange. Dans la capitale, les vols par effraction et les vols à la tire sont de plus en plus nombreux. Dans leur rapport, les forces de sécurité affirment avoir tout mis en œuvre pour endiguer le fléau mais la réalité est que la situation leur échappe puisque les malfaiteurs semblent avoir choisi leur repaire parmi les forces de l'ordre et les autorités. Dans le cadre de l'affaire d'Ankazobe, deux élus et 9 éléments des forces de l'ordre seraient impliqués et entendus.

► Justice, prisons

11/12 - La Journée internationale des droits de l'homme a été marquée par une intervention vidéo de la ministre de la justice, Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa. « *Une société sans distinction d'origine, de sexe, de religion et de catégories sociales* », a-t-elle souligné dans son propos, affirmant que le gouvernement poursuit son engagement en faveur de la promotion et la protection de tous les droits humains. Elle rappelle que « *le gouvernement, à travers le ministère de la justice, travaille d'arrache-pied pour renforcer*

le système judiciaire, afin d'améliorer l'accès à la justice et pour éliminer toutes les formes de discrimination ». La garde des Sceaux a effectué, une visite à la maison centrale de Farafangana pour constater la situation sanitaire, l'état de vétusté des infrastructures et le régime alimentaire des détenus. Elle a admis que « des améliorations doivent être apportées pour améliorer le milieu carcéral local, notamment en termes de formation et de valorisation de camp pénal », rapporte Midi.

12/12 - Malgré les programmes de réformes mis en œuvre par le ministère de la justice depuis 2019, les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires demeurent préoccupantes, y compris pour les mineurs. Le taux de surpopulation carcérale est particulièrement élevé pour les enfants. Les conditions d'incarcération des mineurs ne répondent pas aux normes internationales. A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, l'Union européenne a signé un accord de partenariat avec les ONG Humanité & Inclusion et Grandir Dignement dans le but de promouvoir les droits des enfants en conflit avec la loi. Le projet « *Promotion des droits des enfants en conflit avec la loi* » sera mis en œuvre dans les régions Analamanga, Diana, Sava, Boeny et Atsimo Andrefana, sur une période de 24 mois. Il vise à renforcer la qualité des services et les capacités du ministère de la justice et en particulier de l'administration pénitentiaire et des autres institutions en charge de la prévention et de la protection de l'enfance : à améliorer l'accès et la qualité de la prise en charge des détenus mineurs ainsi que leurs familles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements ; et à mener un plaidoyer en faveur du respect des droits des enfants en conflit avec la loi en mobilisant les organisations de la société civile à l'échelle nationale et locale. Ce projet est financé à hauteur de 4n48 milliards Ariary.

Procès du député Fetra Ralambozafimbololona. L'élu, président du groupe parlementaire TIM, avait été arrêté à Mahamasina le 8 novembre lors de la manifestation initiée par le Collectif des candidats. Il avait été gardé à vue de manière illégale pendant une dizaine de jours. Il avait ensuite été placé sous contrôle judiciaire jusqu'à son procès. Fetra Ralambozafimbololona est poursuivi, entre autres, pour incitation et participation à une manifestation sans autorisation pouvant troubler l'ordre public. Ses avocats ont soulevé une exception d'inconstitutionnalité, arguant de l'immunité du parlementaire et de l'existence d'une procédure particulière en période de session parlementaire. Le tribunal a néanmoins décidé de tenir le procès. Le verdict est attendu pour les prochains jours.

20/12 - Comme les syndicalistes Barson Rakotomanga et Sammy Grégoire Ravelonirina, le député Fetra Ralambozafimbololona ne connaîtra le verdict de son procès que le 30 janvier. « *Le délibéré est prorogé au 30 janvier* », indique Me Eloï Ratefimahefamiro, avocat du parlementaire. Fetra Ralambozafimbololona a été jugé le 12 décembre pour « *avoir incité la population à participer à des manifestations sans autorisation lors d'une manifestation du collectif des candidats le 8 novembre dernier* ». Durant le procès, ses avocats avaient soulevé une exception d'inconstitutionnalité en mettant en avant l'immunité du parlementaire de leur client et avaient insisté sur la nécessité de suivre une procédure exceptionnelle pour les députés en période de session parlementaire. Comme celui de cet élu du TIM, l'annonce du verdict concernant les 10 individus arrêtés durant les manifestations organisées par le collectif des candidats le 11 novembre a aussi été reportée au 30 janvier. Ces individus sont accusés d'attroupement illicite mais aussi de violences et voies de fait envers des gendarmes. Cinq d'entre eux, placés en détention préventive, avaient demandé une libération provisoire sans succès.

12/12 - Ny Rina Randriamasinoro a été condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis. Le secrétaire général du TIM avait été arrêté le 2 octobre à lors de la première manifestation du Collectif des candidats. Il a été déféré devant le paquet le 13 octobre, soit après 12 jours de détention. Il a ensuite été placé sous contrôle judiciaire en attendant son procès qui a eu lieu le 28 novembre. Rina Randriamasinoro a été accusé notamment d'attroupement armé sans autorisation, manifestation sur la voie publique sans autorisation et outrage et violence envers les forces de l'ordre. Les avocats de Ny Riana Randriamasinoro indiquent vouloir interjeter appel. *Tribune* écrit : « *Etonnement, d'autres personnes ayant participé à ce mouvement n'ont pas subi le même sort et l'acharnement comme ce fut le cas pour ce jeune politicien. Pour rappel, en 2022, Ny Riana Randriamasinoro a déjà été interpellée lors d'une manifestation au Magro Behoririka. Pour Fidèle Razara Pierre, journaliste-député TIM élu à Ambatondrazaka, la détention du SG de son parti était arbitraire. Pour beaucoup de juristes, sa condamnation à une peine sursitaire ne justifie pas d'ailleurs les dix jours de sa garde à vue. Le délit auquel il est associé semble être mineur mais le délai nécessaire à l'enquête, si ce n'était pas une intimidation envers l'opposition, était trop long bien qu'elle soit légale.* »

13/12 – Procès des deux responsables syndicaux accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il est reproché au premier, Barson Rakotomanga, patron du Randrana Sendikaly, « *l'envoi d'une lettre auprès de l'Etat major de l'armée incitant à la révolte militaire et pouvant troubler l'ordre public* ». L'objectif était plutôt, selon lui, d'appeler l'armée « *à réunir les différentes entités tels que les anciens ou les leaders religieux pour trouver une solution* » alors que la situation du pays se dégrade et que les prémices d'une crise sont déjà présentes. « *Lorsqu'il y a des crises ce sont toujours les travailleurs qui en pâtissent* », fait-il observer. Pour

le syndicaliste, il s'agissait de défendre « *les droits des travailleurs et les droits de l'homme* ». Le professeur Sammy Grégoire Ravelonarivo, président de la section tananarivienne du Seces, assure de son côté que la lettre n'avait pas pour but d'inciter l'armée à prendre le pouvoir mais bien à venir en aide à l'Etat face à une situation qui se dégrade. « *L'armée est le dernier rempart* », se justifie-t-il, ajoutant que « *le Seces ne fait pas de politique et n'accepte pas d'être un instrument politique* ». Leur défenseuse, Me Rova Razafindrakoto, souligne que la lettre n'est pas une initiative personnelle des deux leaders syndicaux mais relève d'une décision commune prise lors d'une réunion de la Confédération des syndicats des travailleurs malgaches. Elle rappelle que la lettre n'a pas été uniquement envoyée à l'Etat-major de l'armée mais à de nombreuses autres entités telles que l'OIT et à plusieurs ambassades. Dans sa plaidoirie, l'avocate a demandé l'arrêt des poursuites. Selon elle « *les éléments constitutifs de l'atteinte à la sûreté de l'Etat ne sont pas remplis* » ni sur le côté moral ni sur l'aspect matériel.

16/12 - Le secrétaire général du HVM, Alain Désiré Rasambany, convoqué à la brigade de recherches criminelles de la gendarmerie. Après 2h30 d'enquête, il a été relâché. Cette convocation fait suite à des rumeurs de mutinerie et de tentative de coup d'Etat. Le président fondateur du parti HVM, Hery Rajaonari-mampianina, son président national, Rivo Rakotovoao, ainsi que le Bureau politique du parti, soutiennent être fidèles aux principes démocratiques et au respect de l'Etat de droit et de la liberté d'expression, malgré les divergences d'opinion. *Midi* note qu'« *en l'espace de quelques semaines, on fait face à une série de convocations. Syndicalistes, journalistes, leaders politiques ou encore SG d'un parti, la liste commence à s'alourdir. Même pour de simples rumeurs, personne n'est plus à l'abri d'une... enquête* ».

21/12 – Selon la journaliste et lanceur d'alerte Fernand Cello, trois manifestants ont été condamnés à 5 ans d'emprisonnement ferme pour avoir caillassé l'hélicoptère d'Andry Rajoelina lors de sa campagne électorale à Alarobia Vatosola, district d'Andramasina, le 8 novembre. Ils sont accusés d'avoir commis des violences et détruit l'appareil. Les prévenus ont reconnu avoir seulement endommagé une aile.

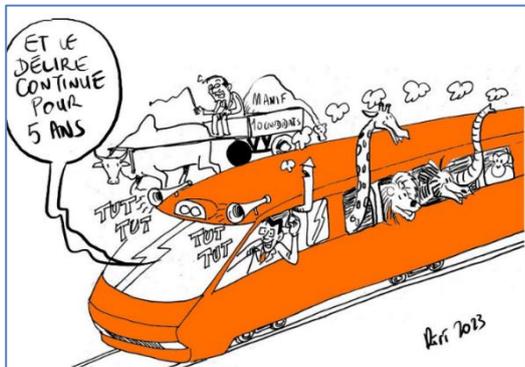
15/12 - La proportion et le nombre de personnes en détention préventive diminuent. C'est l'objectif que s'était fixé le ministère de la justice en mettant en place une « *task force* », au mois de mai. A la prison d'Antanimora, pilote pour cette opération, les résultats sont tangibles. Le ratio condamnés/prévenus est de 60/40. L'établissement compte actuellement 1 139 détenus. L'objectif pour le ministère est de ramener ce ratio à 70/30. La ministre Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa lance un appel à la magistrature pour qu'elle fasse appel plus souvent au placement sous contrôle judiciaire et à la liberté provisoire. Cette politique pénale est déjà mise en place dans la maison carcérale d'Antsirabe et devrait être appliquée dans les tribunaux de première instance l'année prochaine.

► Gouvernance

01/12 - Liste grise GAFI: l'épée de Damoclès plane toujours sur Madagascar. L'avant-projet de loi portant réglementation de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des actions terroristes a été adopté en conseil des ministres début octobre. Fin septembre, le secteur privé a lancé un avertissement aux autorités, mettant en lumière les conséquences redoutées de l'inclusion de Madagascar sur la liste grise ou noire du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de surveillance de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT). Début octobre, le texte a été adopté en conseil des ministres. Une avancée qui reste à confirmer par le Parlement. « *Nous attendons des dirigeants : qu'ils soient conscients du véritable enjeu et prennent des décisions rapidement parce qu'à ce rythme, nous n'irons pas loin* », alerte Thierry Rajaonah, président du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM). Madagascar n'a respecté que quatre recommandations sur les 40 exigées par le GAFI. Un certain nombre de lois et réformes en profondeur sont donc attendues des autorités dans les mois à venir. Madagascar court le risque d'être inclus dans deux catégories juridictionnelles délicates : les juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action, figurant sur la liste noire, et les juridictions soumises à une surveillance renforcée, présentes sur la liste grise. Cette situation pourrait affecter la capacité de Madagascar à attirer des investisseurs étrangers, déjà plombé par les problèmes persistants liés à l'énergie et aux infrastructures. De même, Madagascar risque gros dans l'attribution des aides budgétaires, alerte un membre de la société civile.

14/12 - La loi sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme adoptée sans amendement quelques jours après avoir été inscrit in extremis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Un texte important pour l'économie. Il aligne le pays sur les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et évite ainsi l'inscription de Madagascar sur la liste grise du GAFI qui comporte les pays présentant des lacunes sur le régime de la loi sur le blanchiment de capitaux. Une politique nationale de lutte contre ce type d'infraction devra à présent être initiée par les gouvernants afin de rendre la lutte effective, explique Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, ministre de la justice. Les députés ont fustigé l'arrivée tardive du texte à l'Assemblée nationale. C'est la présidente de l'Assemblée, Christine Razanamahasoa, qui a fait modifier l'ordre du jour pour permettre l'adoption du projet de loi.

03/12 - Fonds climatiques - Des lacunes inquiétantes dans la gestion des fonds et des risques de corruption dans les mécanismes de financement sont relevés par Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM). D'après cette étude, il est urgent de mener une action transparente et intégrée pour garantir que ces fonds destinés à atténuer les effets du changement climatique bénéficient effectivement aux communautés les plus vulnérables. Il est également essentiel de sensibiliser et de mobiliser tous les acteurs du changement climatique pour renforcer la transparence et l'intégrité dans la gouvernance climatique. TI-IM appelle à une prise de conscience collective et à des actions concrètes pour assurer la bonne gestion de ces fonds cruciaux.



« **Quel avenir pour une population en proie à la corruption et aux trafics ?** », s'interroge *La Gazette*. « Madagascar, se trouve à la croisée des chemins après la réélection controversée d'Andry Rajoelina, un scrutin marqué par des irrégularités et des fraudes. Si les partisans du président sortant célèbrent la victoire de leur leader, une grande partie de la population est laissée dans l'incertitude quant à son avenir, alors que le pays continue de sombrer dans une crise économique, sociale et sécuritaire. La population, habituée à des conditions difficiles, semble normaliser la mauvaise gouvernance, la corruption et les trafics. La situation sécuritaire, déjà préoccupante, reste un défi majeur avec des taux alarmants de criminalité et de kidnappings dans les zones rurales. La corruption gangrène les institutions, comme le souligne Transparency International, jetant l'ombre d'un doute sur la capacité du gouvernement à lutter contre ce fléau. (...) Le trafic illicite d'or et de pierres précieuses à une échelle alarmante, combiné à une consommation de drogue en augmentation, souligne l'absence de contrôle sur les activités criminelles. Ces problèmes sont exacerbés par une corruption qui semble toucher tous les aspects de la vie quotidienne. Alors que les privilégiés qui bénéficient de la corruption applaudissent la réélection de Rajoelina, la grande majorité de la population se demande quel avenir les attend. (...) Il est impératif que la communauté internationale suive de près l'évolution de la situation et appelle à des réformes sérieuses pour restaurer la stabilité économique, renforcer la sécurité, et mettre fin à la culture de la corruption. »

institutions, comme le souligne Transparency International, jetant l'ombre d'un doute sur la capacité du gouvernement à lutter contre ce fléau. (...) Le trafic illicite d'or et de pierres précieuses à une échelle alarmante, combiné à une consommation de drogue en augmentation, souligne l'absence de contrôle sur les activités criminelles. Ces problèmes sont exacerbés par une corruption qui semble toucher tous les aspects de la vie quotidienne. Alors que les privilégiés qui bénéficient de la corruption applaudissent la réélection de Rajoelina, la grande majorité de la population se demande quel avenir les attend. (...) Il est impératif que la communauté internationale suive de près l'évolution de la situation et appelle à des réformes sérieuses pour restaurer la stabilité économique, renforcer la sécurité, et mettre fin à la culture de la corruption. »

06/12 - Avoirs illicites - 6,2 milliards d'ariary saisis par l'ARAI en 2023. L'Agence de recouvrement des avoirs illicites confie avoir saisi 206 véhicules, des maisons et autres biens, ainsi qu'avoir gelé plus d'une centaine de comptes bancaires dont les biens sont liés à des infractions de corruption et de détournement. S'il ne s'agit que d'un bilan, même pas à mi-parcours, avec aucune confiscation à la clé, il est jugé satisfaisant. Les limiers de l'administration anti-corruption s'en remettent aux juridictions compétentes. « *Ce bilan est provisoire car il y a parmi les biens des personnes qui ont été prévenues qui n'ont pas encore bénéficié d'un jugement, ou qui attendent encore leur verdict* » indique-t-on. De biens appartenant à l'État ou encore mal acquis, et issus de la corruption, la liste est longue, toutefois, les réformes et la mise en place de cadre législatifs pour le recouvrement des avoirs illicites se poursuivent, annonce *L'Express*.

L'ARAI estime qu'il faut donner un nouveau souffle à la lutte contre la corruption et notamment atteindre l'objectif fixé de recouvrer 40 % des avoirs illicites. La stratégie quinquennale de recouvrement des avoirs illicites a été présentée aux acteurs clés de la lutte contre la corruption. Ce document stratégique concerne aussi bien la collaboration des acteurs nationaux que la coopération internationale en matière pénale. L'objectif de la stratégie quinquennale est le renforcement de la répression par la confiscation des biens mal acquis pour que la lutte contre la corruption soit effective. Cette stratégie permettra de mettre fin au sentiment d'impunité et de restaurer la confiance du public envers l'Etat et ses institutions, en particulier l'ensemble du dispositif du système anti-corruption. La restitution à la caisse publique par la dévolution à l'Etat des biens et fonds confisqués constitue une finalité importante de la stratégie.

20/12 - Biens mal acquis - L'ARAI, L'Agence de recouvrement des avoirs illicites, procède à la vente aux enchères d'une dizaine de véhicules. Il s'agit d'une première pour l'ARAI depuis sa création il y a un an. La plupart des biens qui ont été présentés sont ceux de personnes dont l'affaire est en passe d'être jugée ou en attente du verdict définitif. Ces biens n'ont d'ailleurs pas encore été confisqués. Le directeur général défend cette procédure de vente particulière comme étant une mesure destinée à garantir la pérennité de ces véhicules qui perdent de la valeur au fil du temps. Pour l'ARAI, c'est une procédure judiciaire normale, entamée après l'aval des tribunaux anti-corruption. En cas d'acquiescement, les véhicules, s'ils ne sont pas encore vendus, sont restitués à leurs propriétaires.

29/12 - L'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), basé en Suède : Madagascar classé « peu performant » en matière d'Etat de droit et met l'accent sur l'absence de femmes lors de l'élection présidentielle. L'organisation produit chaque année des indicateurs, dénommés Global

state of democracy (GSoD), qui « mesurent des aspects de la démocratie et des droits de l'homme qui sont importants aux sociétés » notamment en matière de « contrôle public sur la prise de décision et les décideurs ». 174 pays sont observés et un classement annuel est réalisé. Madagascar est classé au 98ème rang mondial, parmi les pays ayant une note globale « moyenne ». Pour le critère « respect de l'Etat de droit », la Grande île se classe parmi les pays « peu performants ». IDEA constate que « le facteur de la liberté de la presse a subi des baisses significatives au cours des cinq dernières années » dans plusieurs pays africains, dont Madagascar. La dégradation de ce pilier fondamental peut alors avoir des conséquences graves sur la santé démocratique d'un pays, met en garde le rapport.



29/12 - Prolifération des arnaques en ligne. « Un signe de l'impuissance des autorités face à la montée de la criminalité », selon La Gazette. Les escroqueries en ligne, les schémas de marketing à plusieurs niveaux (MLM) et les pyramides de Ponzi se multiplient, les autorités malgaches semblant impuissantes, laissant la population à la merci des arnaqueurs. Les stratagèmes de fraudes, tels que ceux promus par des entreprises comme P2S Travel, MWRLife, Antares, et plus récemment QCSTAR, ciblent délibérément une population vulnérable qui aspire désespérément à échapper à la pauvreté. Bien que pleinement conscientes de l'existence de ces arnaques et disposant des moyens pour identifier les responsables, aucune mesure significative n'a été entreprise pour

contrer cette menace grandissante. « L'inaction actuelle et la moquerie des victimes par les forces de l'ordre ne font que renforcer le sentiment d'impunité des criminels, compromettant ainsi la sécurité et la confiance de la population dans le système. », conclut le site.

► Santé

02/12 - Madagascar figure parmi les pays où l'on enregistre un grand nombre de nouveaux cas de VIH.

Aujourd'hui, la situation a évolué et toutes les couches sociales et catégories d'âge sont touchées. 3 000 à 4 000 nouveaux cas sont recensés chaque année et 14 600 personnes sont sous traitement antirétroviral. La prévalence du VIH à Madagascar demeure par contre relativement faible, à moins de 1 %. Le tourisme sexuel est l'une des principales causes de la propagation. Les actions de sensibilisation se focalisent sur les villes touristiques mais également sur les zones où sont recensés des cas positifs. La lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au VIH sera au cœur des actions. Une enquête de séroprévalence est en attente de réalisation.

01/12 - Droits humains et lutte contre le VIH. Une commission « Droits humains et VIH » a été créée en 2012 sous l'égide du ministère de la santé publique. Elle a connu une réorganisation de son fonctionnement en 2017 en confiant la coordination au ministère de la justice. Une redynamisation de cette commission s'impose pour qu'elle puisse mener à bien sa mission qui est d'instaurer un climat sain et sécurisé à l'épanouissement juridique, culturel, social, économique des personnes vivant avec le VIH et des personnes qui leur sont proches. A cet effet, un atelier a eu lieu avec la participation des parties prenantes nationales, des ONG et la société civile, des groupes communautaires, des donateurs, et autres partenaires, œuvrant pour l'éradication de cette pandémie, ainsi que les agences des Nations unies œuvrant pour la protection des droits humains. L'ambassadrice des Etats-Unis, Claire Pierangelo, a indiqué que des défis importants subsistent pour Madagascar. « Au cours des dix dernières années, les cas de VIH à Madagascar ont augmenté de près de 240 % et les décès liés au VIH et au Sida ont connu une hausse spectaculaire de 423 % », a-t-elle avancé.

27/12 - La vente illicite de médicaments prend de l'ampleur. Outre la vente de médicaments dans la rue, la vente s'effectue aussi sur les réseaux sociaux, en messages privés. Livraison assurée, six jours sur sept et sur toute le territoire. « Les impacts de ces médicaments sur la santé publique ne sont pas immédiats. Ils vont détruire, progressivement, les reins, le foie », alerte le Dr Éric Andrianasolo, président de l'Ordre des médecins. Le marché illicite de médicaments sévit depuis plusieurs décennies et les réseaux sont difficiles à démanteler. Un Comité interministériel de Lutte contre le marché illicite des médicaments (CILCMM), rattaché à la Primature, a été mis en place, en 2017. Il a été dissout en 2022, en même temps qu'une dizaine d'organismes rattachés à la Présidence, à la Primature ou aux ministères, dans un souci de maîtriser et de réduire les subventions allouées à ces services.

► Homosexualité

20/12 - Bénédiction des couples homosexuels autorisée par le pape. « *La Conférence des évêques rassure l'opinion* », écrit *Newsmada*. « La possibilité de bénir les personnes formant un couple irrégulier ne signifie ni une reconnaissance, ni une approbation du mariage homosexuel, souligne l'Église catholique (ECAR), en réponse à la polémique qui fait suite à la publication du « *Fiducia supplicans* » par le pape François. », écrit *Midi*. « La doctrine de l'Église catholique est ferme et ne change pas. Surtout sur le mariage qui est l'union entre un homme et une femme », précise le Père Séraphin Rafanomezantsoa, secrétaire de coordination de la Conférence des évêques de Madagascar (CEM). « Soyons claires, la déclaration approuvée par le Pape ne parle pas de bénédiction de l'union homosexuelle », souligne-t-il, ajoutant que le principe sur lequel table le Saint-Père est que toute personne est l'enfant de Dieu, qu'importe ses origines, son statut, ou son orientation sexuelle. Le père Mamiarisoa Randrianifahanana, vicaire général du diocèse d'Antananarivo, lui aussi, met l'accent sur le caractère universel de l'Église catholique. *La Vérité* note que cette annonce provoque des controverses au sein de la communauté catholique malgache. Un prêtre déclare : « Avant d'être un prêtre, je suis Malagasy. Nos valeurs ne nous permettent pas d'accepter l'alliance de deux personnes du même sexe. Ce n'est pas facile d'appliquer cette pratique dans le pays, puisque cela contredit l'identité malgasy. » « Cette nouvelle m'a bouleversé. Est-ce le début de la fin comme à l'époque de Sodome et Gomorrhe ? », se désole le membre d'une association. Des réactions extrêmement négatives ont fleuri sur les réseaux sociaux ces derniers jours. « Ne quittez pas l'Église à cause d'un seul homme », prévenaient même certains. À Madagascar, si l'homosexualité n'est pas illégale, elle est cependant fermement condamnée par la majorité de la société.

► Enseignement, université

09/12 - Education sexuelle : Le ministère de l'éducation prône « l'abstinence ». Une circulaire publiée le 7 décembre stipule qu'il « est formellement interdit de mener des démonstrations véhiculant l'utilisation des matériels et/ou méthodes contraceptives, y compris les préservatifs, dans l'enceinte des établissements scolaires, du préscolaire en terminale ». La note précise toutefois que les attributions du ministère en termes d'éducation sexuelle consistent en l'éradication des grossesses à l'école et à la lutte contre la propagation des IST et du VIH/Sida. Le contenu de la note a vivement fait réagir les internautes. Pour beaucoup, « la meilleure façon d'éduquer les élèves serait d'aborder la sexualité dans toutes ses facettes, sans tabou et sans détour ». « Cette mesure est en contradiction avec la loi qui fixe les règles générales régissant la santé de la reproduction et la planification familiale (loi PF) », indique Eugène Andriamasy, responsable de plaidoyer auprès de Marie Stopes Madagascar. Selon cette loi, « le droit à la santé de la reproduction et à la planification familiale est un droit fondamental. Aucun individu ne peut être privé de ce droit dont il bénéficie sans discrimination aucune fondée sur l'âge, (...). Indépendamment de son âge, tout individu a droit à des services complets : information, éducation, communication, prise en charge, référence en matière de santé de la reproduction et de la planification familiale. Cette décision expose nos jeunes à des grossesses précoces, et au risque d'infection au VIH/Sida » Cette décision surprend, en outre, des enseignants en sciences naturelles. « Les méthodes naturelles et les contraceptions chimiques pour la régulation des naissances sont inscrites dans le programme scolaire, dès la classe de 4e. Cette note veut-elle dire qu'on ne doit plus les enseigner en classe ? », s'interrogent-ils. Sariaka Nantenaina, directrice de l'ONG C for C, qui intervient dans les établissements scolaires pour parler de sexualité aux jeunes est sous le choc. « Avec cette directive, on ignore juste toutes les avancées des dernières années. C'est un retour en arrière. Il y a quelques années, la sensibilisation sur les plannings familiaux, sur la santé sexuelle se faisaient en milieu scolaire et en milieu extrascolaire. Et donc là, ce sera juste en milieu extrascolaire, déplore-t-elle. Ce qui nous embête aussi, c'est quand on parle "des valeurs malagasy" pour justifier le fait que l'on prône l'abstinence. Quand on envoie une jeune fille de neuf ans se marier, ou quand 80 % des cas de viols sont des cas incestueux : de quelles valeurs parle-t-on ? », martèle-t-elle.

01/12 - L'Institut Confucius de l'université d'Antananarivo souffle ses 15 bougies. La multiplication des sites d'enseignement de la langue et de la culture chinoise figure parmi ses objectifs. « De plus en plus de jeunes s'intéressent à la langue chinoise pour développer leurs compétences linguistiques. L'apprentissage du chinois ouvre de nombreuses perspectives dans le monde du travail et du business vu que de nombreuses entreprises chinoises commencent à s'implanter dans le pays. Certains d'entre eux souhaiteraient également poursuivre leurs études en Chine grâce aux bourses d'études octroyées à cet effet », a indiqué Maroy Prisca Rasoanirina, directeur malgache de cet institut. Plus de 800 étudiants en licence ont déjà obtenu leur diplôme et plus de 10 000 étudiants ont pu bénéficier des cours dispensés. Des sites d'enseignement ont été mis en place dans les provinces de Mahajanga, Fianarantsoa et Toliara.

► Médias

07/12 - Incitation à la mutinerie militaire. Le célèbre journaliste de Real TV, Fenosoa Gascar, convoqué à la section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale. Il doit être entendu en tant que personne soupçonnée dans une affaire « *d'incitation à la mutinerie militaire* », d'après le motif de sa convocation. *Midi* rapporte que cette convocation d'un journaliste apprécié a mis en émoi le milieu de la presse qui y voit une atteinte flagrante à la liberté d'expression. Gascar Fenosoa est soutenu par l'Ordre des journalistes, ses collègues du *Real TV* et des journalistes issus d'autres médias. Selon le quotidien, « *on sent que le pouvoir entend mettre une certaine limite au parler vrai ayant cours dans certaines émissions d'information* ». Cette convocation intervient les poursuites engagées à l'encontre du député Fetra Ralambozafimbololona, du professeur Sammy Grégoire Ravelonirina, du syndicaliste Barson Rakotomanga, des colonels Mickael Randrianirina et Rampanarivo et de tour de Christian Tabera. Le dernier conseil des ministres a limogé le commandant de l'école de gendarmerie de Moramanga, sans qu'aucun successeur n'ait été nommé. Pour *La Gazette*, « cela rappelle la mise à pied du général de division Rivo, ex-commandant de la ZDS Ikopa Analamanga, qui avait refusé l'ordre du chef de l'État-Major des armées d'envoyer un contingent supplémentaire « *défendre la place du 13-Mai* ». Selon *Africa Intelligence*, ce dernier serait toujours en résidence surveillée, comme le général Attoumani.

08/12 - Le journaliste Gascar Fenosoa est sorti de son audition auprès de la section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale. D'après son avocat, il a été convoqué suite à l'émission « *L'invité du zoma* » avec Christian Tabera, vice-président national Jeunes RMDM le 4 décembre⁸. Lors de cette émission, Christian Tabera a tenu des propos virulents à l'encontre des forces de l'ordre. Ex-gendarme, il a raconté que lors de sa récente arrestation, ces anciens collègues l'ont laissé partir sans qu'aucune enquête n'ait été effectuée. Il a appelé les militaires à réfléchir, voire à réagir face à la situation politique. Des propos qui ont visiblement provoqué un malaise du côté des forces de l'ordre. Les confrères de Gascar Fenosoa, dirigés par les dirigeants de l'OGM, les syndicats et les associations de journalistes sont venus lui apporter leur soutien lors de son audition. Ils tiennent à préciser que les journalistes ne sont pas responsables des propos tenus par leurs invités.

11/12 - Gascar Fenosoa a été convoqué une seconde fois à la section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale à Fiadanana, accompagné par un avocat, Me Éric Rafidison. La présidente de l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM) ainsi que ses collègues de travail sont également venus le soutenir sur place.

09/12 - Dans un communiqué, le ministère de la communication souligne que les organes de presse bénéficient de la présomption d'innocence en cas de convocation par les autorités. Le fait d'avoir été convoqué n'équivaut aucunement à une culpabilité des éventuels auteurs et complices d'une infraction par voie de communication médiatisée, indique-t-il. Selon le ministère, le communiqué est destiné à faire un rappel à l'ordre face aux dérives de certains organes de presse. La liberté d'expression et la liberté d'informer sont limitées par la préservation de l'ordre et de la sécurité publics ainsi que de l'unité nationale. Ainsi, le non-respect de la loi relative à la communication médiatisée est sanctionné selon sa nature et en fonction des articles prévus par celle-ci. Il rappelle également que le journaliste est soumis au respect de ses devoirs et obligations professionnelles, notamment de s'abstenir de toute atteinte à l'éthique sociale.

12/12 - Le journaliste vedette Fenosoa Gascar de Real TV a passé une nouvelle journée d'audition à la section de recherches criminelles de la gendarmerie, convoqué avec l'invité de son émission du 4 décembre, l'homme politique Christian Tabera. Ce dernier est accusé, au cours de cette interview, d'avoir incité les forces de l'ordre à une mutinerie militaire. L'affaire fait débat à quelques jours de l'investiture d'Andry Rajoelina, dans un contexte tendu, note *RFI*. A l'issue de l'enquête préliminaire, les gendarmes ont informé les deux hommes que le dossier serait « *transmis au parquet* ». Moins de risque, donc, d'être placés sous mandat de dépôt que lors d'une procédure de déferrement classique, mais une situation plus inconfortable aussi, explique Me Éric Rafidison, l'avocat du journaliste. « *Il arrive souvent que les dossiers transmis au parquet ne soient traités qu'après une ou deux années. Ce qui signifie qu'il y a une sorte d'épée de Damoclès pour les concernés. [Fenosoa Gascar] peut toujours travailler, mais il sait qu'il y a un dossier qui plane au-dessus de sa tête et que ce dossier n'a pas été réglé.* » Un avertissement pour celui qui incarne aujourd'hui, aux yeux d'une large frange de la population, un journalisme plus indépendant et plus critique. L'Ordre des journalistes reste en alerte par rapport à cette affaire, ainsi que Reporters sans frontières. L'opposition a déjà fait part de son indignation face « *aux formes d'intimidation* » à l'égard du journaliste et parle « *d'atteinte à la liberté de presse* ».

29/12 - Rossignol Rakotomalala, journaliste de la Radio Zanagasy à Manakara, a été interpellé par la police pour une affaire de diffamation, piratage de compte Facebook et usurpation d'identité à l'endroit du député. Selon l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM), cette arrestation fait suite à une publication

⁸ <https://www.youtube.com/watch?v=x5OQWulwY4M>

du compte du député le jour de Noël, dans laquelle un terme grossier a été employé. Rossignol Rakotomalala a été transféré à la section de lutte contre la cybercriminalité à Antananarivo.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Dérèglement climatique, environnement

04/12 - Alors que la COP 28 bat son plein à Dubaï, les organisations de la société civile dénoncent la situation alarmante des activistes environnementaux. Dans le pays, les défenseurs de l'environnement sont confrontés à l'intimidation, au harcèlement, voire à des peines de prison, qui relèvent de l'oppression des citoyens, rapportent Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM), INDRI et Alliance Voahary Gasy (AVG). Ces réalités sont en contradiction avec le slogan « *Madagascar, île verte* » promu par les autorités dans les conférences internationales, regrettent-elles. Ces organisations de la société civile appellent à une prise de responsabilité immédiate pour faire cesser ces pratiques qui constituent des violations des droits fondamentaux de leurs cibles. Elles appellent en outre le futur nouveau gouvernement à adopter une loi pour la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte et à créer au sein de l'État un organe de protection des lanceurs d'alerte, porté idéalement par la CNIDH. La société civile demande également aux partenaires régionaux et internationaux de Madagascar de réagir face à la forte restriction de l'espace civique à Madagascar et face au contraste grandissant entre les discours et les actes. Outre le renforcement des mécanismes d'appui à la société civile et aux lanceurs d'alerte, elle demande à ce que la protection des lanceurs d'alerte fasse partie des conditionnalités pour l'appui budgétaire à Madagascar, notamment de la part de la Banque mondiale. « *Si l'Etat jouait pleinement son rôle pour la protection des ressources naturelles, les citoyens n'auraient pas besoin de se mettre en première ligne de ces combats. Madagascar ne peut plus se contenter de réclamer ses droits aux compensations internationales dans les COP, alors même que les autorités ne respectent ni leurs engagements sur la protection de l'environnement, ni les droits des individus qui tentent courageusement de pallier à ses manquements* », déclarent TI-IM, INDRI et AVG.

Parmi les cas emblématiques de militants environnementaux inquiétés, la société civile cite Thomas Razafindremaka de l'association Gny To tsy mba Zainy (GTZ) Ihosy, défenseur environnemental et lanceur d'alerte anti-corruption, condamné à deux ans de prison ferme pour « *escroquerie et usurpation de titre* » et Angélique Razafindrazoary de l'association Razan'i Vohibola Pangalanes, gestionnaire et défenseuse de la forêt protégée de Vohibola dans l'Est, harcelée et intimidée par des trafiquants de bois sans que l'Etat n'agisse. Sans oublier Rivonala Razafison de l'ACCE/AVG, menacé plusieurs fois pour avoir dénoncé les trafiquants de bois précieux du corridor Zahamena Ankeniheny.

05/12 - Changement climatique : un coût budgétaire de 100 millions de dollars par an pour Madagascar, d'après les estimations du FMI. Exposé aux cyclones, à la sécheresse et aux inondations, Madagascar est connu comme le 3ème pays le plus vulnérable aux changements climatiques. Sur la période 2005-2018, les dépenses d'urgence et de reconstruction ont été en moyenne de l'ordre de 0,5 % des dépenses budgétaires. Une situation qui produit des conséquences économiques néfastes. « *L'exposition de Madagascar à des catastrophes naturelles inflige des pertes économiques récurrentes et menace la viabilité de la dette à moyen terme* », a déclaré, la ministre de l'économie et des finances, Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison, dans son intervention lors d'une conférence tenue dans le cadre de la COP 28. Le financement de la lutte contre le changement climatique est une nécessité pour le pays. « *Le financement climatique total pour Madagascar est estimé à 424,04 millions de dollars par an, durant la période 2019-2020* ». La Grande île a d'autant plus de raisons de prétendre aux financements climatiques qu'elle figure parmi les pays qui contribuent le moins à ce fléau. « *Les émissions nettes de gaz à effet de serre de Madagascar en 2020 ne constitue que 0,1 % des émissions mondiales* », a défendu la ministre.

06/12 - Aire protégée du Menabe Antimena : les patrouilles et contrôles renforcés en cette période électorale qui rime avec amplification des pressions forestières. Fanamby et Durell ont triplé le nombre de jours de brigade (contrôles et patrouilles) durant la période des feux pour sécuriser l'aire protégée, assurant ainsi « *une présence permanente dans la forêt* ». Une brigade, composée de l'organe mixte de contrôle ; dont les forces de l'ordre (militaire et gendarmerie), des officiers de police judiciaire (agents forestiers, agents DREDD), de représentants des communautés locales et de membres de Fanamby effectue des patrouilles mensuelles renforcées afin de couvrir les points chauds de l'aire protégée. Disposant de l'autorité de réaliser des investigations, des arrestations et des déferrements au tribunal, elle a pour mission « *de sécuriser l'aire protégée en dissuadant les récidivistes de pratiquer la culture sur brûlis en son sein* ». Des activités d'appui au développement pour les communautés sont initiées par les parties prenantes. Les résultats sont tangibles.

► Energie

01/12 - L'Etat prévoit d'affecter 300 milliards d'ariary de subvention à la Jirama en 2024. L'Etat a décidé de reconduire la subvention 2023 en misant sur la réduction du recours aux carburants générée par la mise en place et l'opérationnalisation de centrales solaires dans plusieurs districts. L'Etat prévoit l'émission de Bons du trésor spéciaux (BTS) pour la Jirama, indique le ministre Rindra Rabarinarison. Cette opération vise à renforcer le principe de responsabilité de la société d'Etat, ces paiements étant comptabilisés comme des prêts. Elle avait été officialisée par la signature d'une convention de prêt entre les deux parties. Ce qui en fait une opération neutre d'un point de vue budgétaire.

Des délestages tournant affectent encore le réseau interconnecté d'Antananarivo. Une stratégie pour limiter la consommation de carburant face à la baisse de production des centrales hydroélectriques, conséquence de la faible pluviométrie. Actuellement, Andekaleka, la principale centrale hydroélectrique qui alimente le réseau interconnecté d'Antananarivo, tourne au ralenti.

02/12 - La Grande île s'apprête à franchir un nouveau cap dans sa quête pour une production d'électricité plus durable et respectueuse de l'environnement. Le ministère de l'énergie annonce la mise en place de 78 centrales solaires dès le début de l'année 2024. Les sites sont déjà aménagés et les panneaux solaires arriveront par bateau à Toamasina ce mois-ci. La Jirama dispose de 110 sites de production électrique à travers le pays. Les 78 nouvelles centrales solaires viendront renforcer le réseau existant. La stratégie adoptée repose sur l'hybridation des centrales de production d'électricité, en commençant par celles encore dépendantes au gasoil et au fioul lourd. Le financement propre de l'État permettra l'installation de 46 centrales solaires, générant une capacité totale de 50 MW d'électricité. Les 32 autres centrales seront installées dans le cadre du projet DECIM, en partenariat avec la Banque mondiale, et auront une capacité de production de 27 MW.

06/12 - Potentiel énergétique de Madagascar - Lors d'une table ronde à la COP 28 à Dubaï sur la finance durable pour la transition énergétique, le ministre de l'économie et des finances, Rindra Hasimbelo Rabarinarison, a souligné le potentiel énorme des pays à faible revenu comme Madagascar pour favoriser cette transition. Actuellement, seulement 2 % des ressources énergétiques de Madagascar sont exploitées, alors que le potentiel solaire de l'île est 3 à 4 fois supérieur à celui de l'Europe de l'Ouest. De plus, le potentiel hydroélectrique est estimé à environ 7,8 GW, sans oublier les opportunités liées à l'éolien et à la géothermie.

► Secteur minier

02/12 - Secteur minier : des gains économiques considérables pour Madagascar, selon la BAD. Dans le document de performance publié par le ministère de l'économie et des finances, le secteur extractif enregistrera une croissance de 14,5 % en 2024 et 2025. Une projection confirmée par la BAD. Elle indique par exemple que les exploitations d'ilménite, de nickel et de cobalt représentent 1,5 % du PIB, contribuant à hauteur de 30 à 60 % aux recettes nationales. L'institution financière estime que l'exploitation minière industrielle pourrait représenter entre 4 et 14 % du PIB et dominer les exportations du pays à l'horizon 2025. Le pays regorge de plusieurs minerais stratégiques très prisés tels que le nickel, le cobalt et l'ilménite et d'autres ressources qui sont en phase d'exploration, notamment le charbon, le fer, le graphite et le calcaire. Madagascar compte actuellement trois sites d'extraction de nickel, de cobalt, d'ilménite, de titane, de zircon et de chromite. La BAD cite également le projet d'ilménite de Ranobe comme étant le quatrième grand site d'extraction d'ilménite appelé à jouer un rôle économique non négligeable, actuellement à un stade avancé. Bien que l'or soit surtout exploité de manière artisanale, la BAD soutient que cette filière recèle un potentiel considérable. Des orpailleurs produisent également de petites quantités de pierres précieuses et semi-précieuses telles que le saphir, le rubis et l'émeraude. En 2021, les employés du secteur extractif représentaient 1,59 % du total des employés affiliés à la CNaPS, soit 11 348 sur 714 991 individus inscrits, selon l'ITIE. La dernière estimation officielle du ministère des mines, qui date de 2015, indique que l'emploi que représente le secteur informel et le secteur minier artisanal est d'environ 1 million de travailleurs, sans compter les paysans qui procèdent à cette activité durant les saisons non agricoles.

05/12 - Un grand déploiement logistique de matériel d'extraction aurifère a été signalé sur le Kamoro à Maevatanàna. Dix exploitants clandestins Chinois se sont fait cueillir par la police des mines. Les prospecteurs incriminés ne seraient pas à leur coup d'essai. Des témoignages révèlent que leurs matériels auraient été déployés sur le fleuve depuis un certain temps. Par le passé, des orpailleurs et des opérateurs miniers qui prospectaient sur le Kamoro avaient déjà été arrêtés et incarcérés, faute de conformité aux dispositions de rigueur. Sur ce cours d'eau, la traque des exploitants illicites n'est pas facile du fait que les prospecteurs clandestins déploient leur matériel d'extraction en plusieurs points, sur une dizaine de kilomètres. Henri Délice Razananirina, secrétaire général du ministère des mines, a souligné l'importance de remonter jusqu'aux responsables de ces exploitations illicites à Marokoro. Les enquêtes en cours visent à identifier les commanditaires de ces opérations.

11/12 - Le gouverneur de la région Betsiboka, Jean Roger Randrianjafinindrina, incarcéré, accusé de complicité dans l'exploitation illicite d'or à Marokoro, dans la rivière Kamoro. Il aurait soutenu l'utilisation d'engins de la région pour l'extraction illégale d'or, soulevant ainsi des préoccupations graves quant à un possible abus de pouvoir et détournement de biens publics. Le ministère des mines et des ressources stratégiques a pris à plusieurs reprises des mesures pour mettre fin à l'exploitation sauvage d'or à Marokoro. Cependant, malgré ces efforts, les exploitations illicites ont perduré, laissant planer des soupçons quant à l'implication de certaines autorités. Les habitants ne cachent pas leur méfiance envers les hauts responsables politiques, suspectant des complicités avec les exploitants illicites pour piller les ressources aurifères de la région. Les dix ressortissants chinois récemment appréhendés dans le cadre de cette opération ont également été incarcérés. Le responsable des marchés publics de la région, semble également impliqué. Il a été également placé en détention provisoire à Antanimora pour abus de fonction, corruption et détournement de biens publics. L'un des Chinois a tenté de quitter le pays, il a été rattrapé à l'aéroport d'Ivato. Le dossier a été transmis au Pôle anti-corruption (PAC).

06/12 - Un camion qui transportait près de cinq tonnes de béryl, a été intercepté par les gendarmes de la brigade de Fenoarivo, dans le district d'Ambalavao. La cargaison a été confisquée, le véhicule mis en fourrière. Une personne avait informé la gendarmerie qu'on venait de voler ses pierres, sur la commune de Tanamary/Sakay. Chercheurs de pierres précieuses et les orpailleurs sévissent dans la région.

27/12 - 10 000 enfants dans le monde travaillent dans les mines d'extractions de mica, selon deux ONG. Madagascar, 3e producteur mondial de mica, est le pays où l'on recense le plus grand nombre d'enfants employés dans ce secteur.

► Foncier, aménagements

01/12 - « La loi sur les Zones Economiques Spéciales - ZES - va-t-elle être appliquée ? », interroge le Collectif Tany. *Quinze ans après la divulgation du projet Daewoo-Logistics, l'engouement des dirigeants successifs dans la recherche d'entreprises étrangères pour exploiter de vastes surfaces de terres au pays et pour l'agrobusiness reste inchangé, il s'est même intensifié. La réalité montre que cette orientation durable des politiques publiques aggrave la pauvreté de la majorité de la population et ne résout pas l'insécurité alimentaire. Quand donc les décideurs admettront-ils qu'une politique forte d'attribution de terre aux paysans malgasy devient urgente ? La réalisation des promesses dans ce sens faite par les hauts dirigeants à la fin du Colloque National sur le Foncier de juin 2022 concerne les titres verts destinés à 24.000 jeunes entrepreneurs sur tout le territoire alors que dans toutes les régions existent un grand nombre de paysans producteurs sans-terre et des descendants de paysans qui ne peuvent plus hériter car la répartition des terres ancestrales entre les héritiers au cours des générations a rendu la surface moyenne des exploitations familiales trop réduite. Par contre, l'attribution de terre aux investisseurs annoncée pendant le Forum National des Investissements d'octobre 2022 fait l'objet d'une largesse sans limite. Promettre le développement au peuple malgache est incohérent et inutile si on brade les terres malgaches aux investisseurs étrangers pour qu'ils développent leurs profits dans le cadre de bail emphytéotique et si on prive les communautés de leurs terres pour permettre aux entreprises de se développer dans des ZES. Les pertes pour le pays et les générations futures seront très importantes par rapport aux retombées économiques très limitées. Une refonte totale de la politique publique et la mise en place de lois en faveur des paysans dans le domaine du foncier deviennent primordiales. »*

Dans le cadre de la ZEI de la région Ihorombe, 13.000 ha de terre sont accaparés depuis plus de dix ans par la société italienne Tozzi Green avec comme conséquence directe la diminution significative des zones de pâturage disponibles pour le éleveurs, qui constituent la majeure partie des habitants. La réduction de la quantité d'eau parvenant aux champs et rizières suite à l'installation de motopompes par l'entreprise sur les rivières pour l'arrosage de ses plantations spolie le droit à l'eau des communautés, dans un contexte de changement climatique favorisant la sécheresse dans l'ensemble du pays et dans cette région en particulier. Les conséquences négatives sur les droits humains fondamentaux de la majorité de la population sont inacceptables. L'occupation de ces vastes surfaces est régie par la loi sur le bail emphytéotique. La ZEI inclura une nouvelle « *ville pilote connectée* » s'étendant sur plus de 11.000 ha et comprendra 20 domaines allant d'une usine de transformation alimentaire et des logements à un aéroport et une école primaire. Le document précise que toutes les structures seront télésurveillées depuis un centre « *hautement sécurisé* ».

13/12 - La société Tozzi Green accusée par les communautés locales d'agriculteurs et d'électeur de la commune d'Ambatolahy de leur porter préjudice en plantant des arbres sur leurs terres avec en perspective leur spoliation. Les signataires d'une pétition demandent à la société de ne pas s'immiscer dans leurs activités et de préserver leurs zones de pâturage : « *C'est nous qui organisons et connaissons les zones de pâturage et les endroits où nous devrions planter des arbres* » pour préserver notre environnement.

06/12 - Projet « Titre vert » : 200 ha à exploiter par une centaine de jeunes entrepreneurs dans la région Amoron'i Mania. Il s'agit d'un grand projet mené par le ministère de l'agriculture dans le but d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire tout en contribuant à la création d'emplois pour les jeunes. Une superficie de 200 ha est ainsi mise à la disposition de ces jeunes entrepreneurs modernes pour produire notamment du maïs, du manioc et de l'arachide. Ils sont appelés à construire eux-mêmes leurs habitations. Des certificats leur ont été remis, suite à leur participation active aux sessions de formation organisées par les partenaires du ministère. Ils ont accès à un financement pour pouvoir réaliser leurs projets. Le ministère a aménagé les terrains avec adduction d'eau potable et préservation de l'environnement via des activités de reboisement et de l'agroforesterie. Après trois années d'activité, ces terrains seront attribués aux jeunes exploitants.

28/12 – « Agribusiness - Séduire plus d'investisseurs », titre L'Express. Une phase préparatoire a déjà permis d'identifier près de 120 projets d'agribusiness portés par des nationaux, et près de 20 000 ha de terrains ont aussi été identifiés parmi les terrains détenus par des privés. *« Des structures de premier plan déjà en activité depuis plusieurs années dans la Grande Ile ont manifesté leur intention d'investir dans des projets agricoles d'envergure. Parmi ces dernières Tozzi Green qui a annoncé son projet de s'allier à de nouveaux investisseurs italiens pour se lancer dans la culture du blé. Il a été indiqué que 'les autorités continuent d'identifier les activités à mettre en œuvre avec Tozzi Green dans la région d'Ihorombe'. Selon le ministère de l'agriculture, 'la société Tozzi Green a la capacité d'investir dans le secteur aussi bien maïsicole que d'autres. De plus, les besoins nationaux en termes de production de maïs sont énormes, et le pays a un grand potentiel de terrains agricoles'. Le groupe STOI qui opère dans les filières fruits et légumes, épices, grains secs issus de l'agriculture raisonnée, biologique..., pousse aussi ses pions. C'est sur le créneau du riz hybride que le groupe compte notamment accélérer. (...) 250 tonnes de semences améliorées et adaptées, des fertilisants et des produits phytosanitaires ont ainsi été fournis aux « partenaires-paysans » qui avaient aussi bénéficié d'un accompagnement technique. 80% des récoltes ont été achetées par STOI au prix du marché aux producteurs. Par ailleurs, le groupe prévoit une production annuelle de 500 tonnes de lingot blanc destinées principalement à l'exportation vers Maurice et l'Afrique du Sud. (...) D'après toujours le ministère, les investisseurs sont incités à mettre en œuvre des projets d'agribusiness sur des terrains allant de 100 à plus de 2 000 hectares. Ils exploiteront les terrains en régie et en agrégation, afin d'assurer l'inclusivité du projet. »*

14/12 - La digitalisation des données foncières avance. Plusieurs guichets fonciers ont été informatisés. 291 communes de 14 régions ont été dotées de matériels informatiques complets pour équiper ces bureaux en charge de la gestion des questions foncières. Chaque commune est dotée d'un ordinateur avec imprimante et de kits solaires. Cette dotation a entre dans le cadre du projet Croissance agricole et sécurisation foncière (Casef), financé par la Banque mondiale. *« Ces actions constituent un grand pas vers l'atteinte de l'un des objectifs principaux du projet Casef, celui d'inscrire 1,39 millions de certificats fonciers dans les registres parcellaires »*, souligne un communiqué.

15/12 - Sambava - Marie Nathassa Razafiarisoa déférée au parquet. Le 23 novembre, un juge d'instruction d'Antalaha a inculpé Marie Nathassa Razafiarisoa, responsable d'une organisation de jeunes à Sambava, de complicité de destruction de clôture et l'a mise en liberté provisoire sous contrôle judiciaire pour une durée de six mois, la date du procès étant fixée au 26 janvier 2024. Le 13 décembre, Marie Nathassa a de nouveau été convoquée à la gendarmerie de Sambava, inculpée cette fois-ci d'outrage à agent et de complicité de menace de mort par les plaignants. Elle a passé deux nuits à la gendarmerie avant d'être déférée au parquet. Ses voisins avaient initialement porté plainte sur ses conseils après la destruction de maisons dans leur quartier. Et elle avait communiqué sur Facebook à ce sujet en s'interrogeant sur l'inaction de la gendarmerie. RFI constate que les conflits autour de l'accès à la propriété foncière se multiplient et que les lanceurs d'alerte dans le collimateur⁹. La Collectif Tany a publié un communiqué pour alerter les défenseurs des droits humains¹⁰. **Nathassa Razafiarisoa a été incarcérée le 15 décembre à la prison d'Antalaha.**

21/12 - Six organisations signent un communiqué pour interpeller sur les risques de dépossession des communautés locales de Nosy Mitsio au profit d'un grand projet touristique¹¹. Les services fonciers ne les ont autorisés à réaliser aucune procédure relative à leurs terrains depuis 2020. Le ministre en charge du foncier de l'époque avait expliqué que ces « mesures de suspension temporaire des demandes » avaient

⁹ Cf Bog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/59/28/448497/134174783.pdf>

¹⁰ Cf Bog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/07/27/448497/134174785.pdf>

¹¹ Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/04/74/448497/134203054.pdf> et <https://p0.storage.canalblog.com/08/35/448497/134203060.pdf>

https://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Nosy_Mitsio_et_projet_d_investisseur_2023.pdf

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231224-madagascar-un-projet-d-investissement-h%C3%B4telier-%C3%A0-nosy-mitsio-inqui%C3%A8te-la-population-locale#_

été prises « en vue de l'assainissement de l'île ». Mais cette interdiction perdure, et en 2023, ils ont appris que tous les documents concernant Nosy Mitsio ont été transférés au ministère du tourisme. Les communautés craignent de subir un accaparement de terres et un déplacement de la population comme ceux dénoncés par plusieurs organisations au sujet de Nosy Sakatia. Nosy Mitsio, un grand îlot de plus de 2 000 ha situé entre Nosy Be et Antsiranana a été mentionné par le président de la République en juin 2022 parmi les îles pour lesquelles les hautes sphères du pouvoir recherchaient un investisseur afin d'y construire un hôtel 5 étoiles. Les décideurs se comportent comme s'ils pensaient cette île inhabitée, dénoncent les militants des droits des populations. Joël Randriamandranto, ministre du tourisme, qui a récupéré ce dossier, ne cache pas son ambition : « Pour atteindre mon objectif, j'ai besoin d'investisseurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux ». Il réfute les accusations des associations : « On analyse les propositions des investisseurs, on regarde ce qui est bénéfique pour le pays, gagnant-gagnant pour tout le monde, on ne s'enferme pas. Il y a l'aspect social et conservation de l'environnement qui doit être pris en compte. » Pour le ministre, il ne faut pas parler d'opacité, mais de discrétion, tant que les accords ne sont pas conclus. Plusieurs investisseurs se sont déjà manifestés et l'un d'eux semble particulièrement intéresser les autorités.

La lanceuse d'alerte Nathassa Razafiarisoa a été incarcérée à la prison d'Antalaha. RFI rappelle le contexte de cette affaire : la présidente d'une association de défense des droits humains de la région Sava conseillait les habitants d'un quartier de Sambava qui ont porté plainte, après la destruction de leur maison. Les habitants ont pris possession d'un lot en 2010 et payé des impôts fonciers. Mais, en 2017, un particulier réclame tout le terrain, soit 23 ha. La justice donne raison à l'homme d'affaires, en première instance, en appel et finalement en cassation l'an dernier. Depuis quelques semaines, des maisons sont détruites sans préavis. Les habitants ont porté plainte, mais ce sont eux qui sont tour à tour incarcérés sur les plaintes de la partie adverse, celle du nouveau propriétaire. La lanceuse d'alerte, qui tente de défendre ses voisins, et qui avait déjà été déférée au tribunal d'Antalaha le mois dernier, vient d'être placée en mandat de dépôt après une deuxième garde à vue en moins de deux mois. Les litiges fonciers sont nombreux à Madagascar. Le problème, estime Mamy Rakotondrainibe, présidente du Collectif Tany, vient de la difficulté d'obtenir un titre légal de propriété. « Pour avoir un titre foncier, il y a vingt étapes, il y a beaucoup de corruption, donc il faut payer beaucoup plus que ce qui est (dû) donc beaucoup de gens n'ont pas de titre foncier. » Les autorités doivent agir, insiste Mamy Rakotondrainibe. Deux avocates sont engagées et travaillent en concertation selon Nathassa. Cinq jeunes gens emprisonnés depuis le mois de novembre sont aussi défendus par ces deux avocates.

08/12 - Andry Rajoelina promet la construction d'une nouvelle ville pour les plus démunis. En tournée dans les quartiers défavorisés d'Antananarivo pour distribuer des lanternes solaires, il a déclaré : « Avant de faire Tanamasoandro [projet qui semble au point mort], je vous promets ici que je vais faire une nouvelle ville, (...) une ville qui ne sera pas pour les riches mais pour le peuple du président, a-t-il lancé On va y construire des logements décentes ». Dans cette ville il y aura des logements mais aussi des terrains où la population pourra cultiver et pratiquer de l'élevage. Il y aura des écoles, des routes, un centre de santé de base, de l'électricité et un marché où les habitants pourront vendre leur surplus. « On va faire une ville modèle en Afrique », a-t-il encore promis. Il s'est dit « attristé » lors de sa tournée, en voyant l'état des logements des plus démunis. « La majorité de nos maisons sont en bois, sans électricité. Hier, j'étais à Andranomanalina dans la maison d'une femme, la porte était petite, il y avait juste une table et un lit. J'ai pleuré une fois entrée dans la maison », raconte-t-il. « Vous ne vivrez plus dans des poulaillers. La population d'Andry Rajoelina ne vivra plus dans des cages pour poulets », poursuit le président élu. « Je vais vous donner les maisons que vous méritez ». Ce projet de nouvelle ville sera mis en place avec le gouvernement américain, annonce-t-il. Un tel projet aurait déjà été réalisé au Rwanda et au Zimbabwe.

Tribune écrit : « Le programme d'Andry Rajoelina comporte depuis son premier mandat la construction de plusieurs « villes nouvelles », dont le projet Tanamasoandro. Ce dernier était même son cheval de bataille lors de la présidentielle de 2018. Les travaux devaient démarrer fin 2019 mais en raison de la grogne des habitants d'Ambohitrimanjaka qui ont contesté l'implantation de la nouvelle ville chez eux, le projet a été transféré à Imerintsiatosika. Depuis, aucune avancée, ni communication officielle sur le devenir de la nouvelle ville. Le projet de 'ville nouvelle' à Antananarivo n'est pas nouveau mais constitue la suite d'un projet lancé dès les années 1990 puis remis à l'ordre du jour par la présidence Rajaonarimampianina avant d'être choisi comme projet-phare par l'I.E.M d'Andry Rajoelina. »

16/12 - Antananarivo contribue à plus de la moitié du PIB national. L'environnement urbain s'est étendu d'environ 50 % depuis 2003 en raison de flux migratoires soutenus (rural-urbain et urbain-urbain). Selon les données de l'UNICEF, pour 2021 on estime que 100.000 à 150.000 migrants arrivaient dans la ville chaque année. Ce phénomène d'exode rural est un facteur déterminant de la vulnérabilité actuelle de la ville. Par ailleurs, l'urbanisation non planifiée a un impact sur les capacités de développement local et on estime qu'entre 60 et 70 % des établissements de la capitale sont constitués de constructions informelles dont les conditions sont proches des bidonvilles, avait rapporté l'IOM en 2019. Dans la capitale, les habitants sont confrontés à divers problèmes liés à l'eau : pénurie d'eau potable entraînant la population à faire la queue plusieurs heures

aux rares bornes fontaines, vente de bidons d'eau sur les marchés, inondations pluviales et pollution de l'eau. Des situations qui touchent particulièrement les communautés les plus vulnérables. Les inondations fréquentes touchent des milliers de citoyens pauvres chaque année, avec des conséquences négatives sur la vie, les moyens de subsistance et la santé. Cette précarité a engendré plusieurs autres problèmes, tels que l'augmentation de la criminalité et de la violence.

14/12 - Les projets de mise en place de centrales hydroélectriques tardent à se concrétiser. Le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) est monté au créneau pour réclamer le démarrage « *au plus tôt* » de l'aménagement pour les projets hydroélectriques de Volobe et Sahofika qui sont en stand-by depuis plusieurs années. « *Ces deux aménagements permettront de passer à plus de 90% de part d'énergie renouvelable hydroélectrique au niveau national* », peut-on lire dans la lettre ouverte du GEM. Pour le projet de centrale de Sahofika, un aménagement sur l'Onive, à 130 km au Sud-est de la capitale, la centrale, pourrait produire 1 650 GWH par an. Elle disposera d'une capacité installée de 200 MW sur le Réseau interconnecté d'Antananarivo (RIA). L'aménagement de Volobe pourra assurer une production de 750 GWH par an pour le Réseau interconnecté de Toamasina.

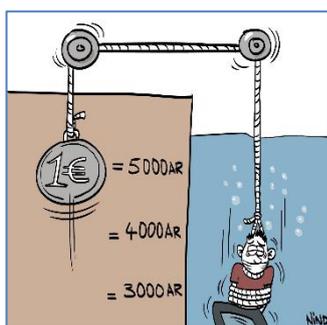
18/12 - La 2e vague des travaux urbains du Projet de développement urbain intégré et résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR), financé par la Banque mondiale, a été lancée dans quatre communes : Antananarivo, Andranonahoatra, Anosizato Andrefana et Bemasoandro Itaosy. Elle est constituée de 203 infrastructures à construire en 6 mois et touche directement près de 400 000 personnes. Elle comprend des voies carrossables, des passerelles, des escaliers, des bassins, des lavoirs, des bibliothèques, des blocs sanitaires, des bornes fontaines, des parkings et des canaux. Plus de 600 infrastructures ont déjà été réalisées.

► Economie, Social

01/12 - La loi de finances 2014 adoptée à la sauvette et sans amendements à l'Assemblée nationale, après moins de deux jours de travail en commission. Un délai suffisant pour examiner les piles de documents, à en croire certains députés de la majorité. Peu de temps avant le vote, des parlementaires de l'opposition sont sortis de la salle. Un peu plus d'une soixantaine de députés sur les 151 ont voté pour ce document fondamental fixant le budget de l'Etat pour l'année à venir.

08/12 - Le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de loi de finances 2024. Aucun amendement n'a été apporté. Le budget 2024 sera axé sur le social, la décentralisation et l'industrialisation.

29/12 - L'élaboration du budget 2024 critiquée par la société civile. Le document hautement stratégique, examiné en plein contexte électoral, a été adopté par les parlementaires sans amendement ni débats. Le signe, regrette-t-elle, d'un processus bâclé, comme le confie à RFI Hony Radert, membre de la société civile et experte dans l'étude des lois de finances. Les priorisations retenues que le gouvernement n'ont été ni expliquées ni justifiées.



07/12 - Le taux de change repart en défaveur de l'ariary. La barre des 5 000 ariary pour un euro franchie. Certains économistes expliquent cette dépréciation de la monnaie nationale comme étant un phénomène conjoncturel et presque saisonnier, lié aux importations massives pour les fêtes de fin d'année. A moyen terme cependant, la dépréciation de l'ariary face à l'euro et au dollar s'accélère. En glissement annuel, elle a atteint entre l'année dernière et les six premiers mois de cette année une dépréciation nominale de 11,5 % rapport à décembre 2022 et de 10,5 % par rapport au mois de juin de cette année.

20/12 - La monnaie nationale continue de dégringoler face aux devises étrangères de référence, l'euro et le dollar. L'ariary a atteint son niveau le plus élevé de 4 983 par rapport à l'euro. Dans les banques primaires, l'euro se négocie à plus de 5 000 ariary, soit le niveau le plus élevé depuis 60 ans. La loi de finances 2024 indique qu'en 2022, la dépréciation de la monnaie nationale par rapport aux principales devises a été de plus de 12,8 % par rapport au dollar et de plus de 5,8 % face à l'euro, une situation étroitement liée à la persistance des chocs extérieurs, notamment le conflit Russie-Ukraine.

L'ariary continue de sombrer, au grand dam des consommateurs, note *Tribune*. En raison de l'incapacité du pays à fournir les PPN et à cause des problèmes d'insécurité alimentaire, la Grande île est dans l'obligation d'importer davantage du riz, de l'huile et du sucre. A cela s'ajoutent les importations massives de véhicules et d'autres produits de luxe comme les téléphones, payés en devises fortes. Le kilo du riz local atteint désormais 3 700 ariary. Sur les étals, seul le riz local de moindre qualité, le « *tsipala* », s'acquiert à 2 900 ariary. Madagascar multiplie les importations de riz et en revend dans les « *Tsena mora* », dispositif mis en place par l'Etat pour lutter contre la flambée du cours du riz et des autres produits de première nécessité. Mais sa capacité à en importer davantage reste limitée par la dévaluation constante de l'ariary. De nombreux ménages cherchent d'autres aliments alternatifs pour se nourrir, entre autres, le manioc, la patate douce, le fruit à pain et les pâtes alimentaires.



09/12 - Le GEFP fait part de 70 milliards d'ariary de crédits de TVA non remboursés par l'Etat. Cela ferait 15 mois que certaines entreprises franches n'auraient plus bénéficié du remboursement de leur crédit de TVA. Pour le cas du Groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP), le montant des crédits de TVA non remboursés pour ses membres s'élèverait à 70 milliards d'ariary. Une situation qui fragilise l'équilibre financier de ces dernières avec le risque qu'elles se trouvent en situation de défaut de paiement, alerte ce groupement.

28/12 - Selon la Société financière internationale (SFI), l'expansion du secteur de l'externalisation des processus d'entreprise et de connaissances (BPO/EPC) ne faiblit pas à Madagascar. Le secteur génère des revenus estimés à 115 millions de dollars et a créé environ 45 000 emplois à ce jour. Il pourrait générer plus de 100 000 emplois d'ici 2030. Mais si le pays bénéficie de l'une des connexions Internet les plus performantes d'Afrique subsaharienne et possède un secteur dynamique de l'externalisation, la transformation numérique dans d'autres secteurs a été lente en raison de défis majeurs en matière d'électricité et d'accès à Internet. Il est également essentiel de disposer d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée pour gérer avec succès la transformation numérique. Les métiers de la relation client, les call centers et l'externalisation sont des domaines qui attirent des profils qualifiés et contribuent à créer de la valeur ajoutée. L'État a la volonté de faire de Madagascar une destination propice pour les investisseurs du secteur. Le passage dans le cloud, l'automatisation des processus et l'intelligence artificielle sont devenus des éléments centraux de la plupart des nouvelles stratégies d'externalisation de clients.

30/12 - Madagascar Airlines attend 45 millions de dollars de la Banque mondiale. Thierry de Bailleul, Directeur général, espère « *qu'après les 25 millions de dollars déjà annoncés, afin de remettre à niveau les ATR, commander les Embraer régionaux et la transformation digitale* », 20 millions de dollars supplémentaires devraient tomber dans l'escarcelle de la compagnie pour le lancement de son plan de relance baptisé « *Phoenix 2030* ». Il estime cependant que celui-ci aurait besoin de plus de 100 millions de dollars pour sa mise en œuvre. L'aide financière de la Banque mondiale se fera sous forme de prêt rétroactif avec une caution de l'État. Lorsque Thierry de Bailleul a pris les commandes de la compagnie, en décembre 2022, la nouvelle compagnie présentait 15 millions de dollars de dettes et 25 millions de pertes opérationnelles. Pour briser cet engrenage, le plan est structuré en trois parties. La première, c'est l'arrêt du long-courrier. La seconde, c'est la restructuration de la flotte avec une remise en état des ATR pour le domestique. Et la troisième, l'acquisition de jets régionaux Embraer pour pouvoir se recentrer sur le domestique et le régional. Si toutes ces phases se sont bien déroulées, l'acquisition d'Airbus A330-200 pour relancer le long-courrier sera possible mais il faudra que le réseau domestique soit revenu à l'équilibre. Madagascar Airlines garde malgré tout une présence symbolique sur la ligne Paris-Antananarivo-Paris, par le partage d'un code-share avec Corsair.

02/12 - Démographie : plus de 36 millions de Malgaches en 2030. Le dernier recensement, en 2018, avait comptabilisé 25,6 millions d'habitants. La population est estimée à 28 millions en 2023. L'Instat avance qu'en 2050, la population atteindra 59,4 millions, soit un doublement en 25 ans d'ici 2043. Le taux de fécondité reste élevé. Un ménage moyen étant composé de 4,3 personnes. Tout comme la fécondité, la mortalité est également élevée, notamment dans sa composante infantile. En 2018, pour 1 000 nouveau-nés, 54 décèdent avant d'atteindre leur 5e anniversaire. 39 décèdent avant d'atteindre leur 1er anniversaire.

Journée mondiale des personnes handicapées du 3 décembre : la promotion des droits de population demeure largement insuffisante. Pour preuve, durant la période électorale et malgré les efforts de la société civile, près de 30 % des bureaux de vote leur sont restés inaccessibles, violant le droit fondamental de nombreux citoyens à exercer leur devoir démocratique. L'absence de la thématique du handicap tout au long de la campagne électorale révèle un manque de priorisation de ce problème. Une politique nationale du handicap est attendue depuis une décennie, faute de mobilisation des parties prenantes et d'un manque de financement, y compris de la part des partenaires financiers.

04/12 - Pauvreté - « Qui est laissé de côté à Madagascar ? ». D'après cette étude, l'exclusion touche divers groupes de population adultes résidant en milieu rural : les indépendants analphabètes, représentant 1/5e de la population rurale à Madagascar, ainsi que les indépendants alphabétisés non-migrants et les employeurs ou personnes non actives, analphabètes et non-migrants. En milieu urbain, les personnes les plus exposées à l'exclusion sont les analphabètes, surtout lorsqu'ils résident dans des ménages monoparentaux, isolés ou nucléaires (avec un taux de pauvreté de 85,7 %). Presque tous les enfants, en milieu rural, dont le chef de ménage est sans instruction sont touchés par l'exclusion. En milieu urbain, les enfants les plus exclus sont ceux ayant un chef de ménage sans instruction, en particulier s'ils sont non-migrants, analphabètes, et indépendants ou employeurs (94,6 %). Une différence significative du taux de pauvreté entre les zones rurales et urbaines est observée, respectivement 38,3 % et 88,5 %. 53,3 % des adultes n'ont pas accès à un service d'eau amélioré. 73,8 % des adultes n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés, dont 38,1 % pratiquent la défécation à l'air libre. Par ailleurs, environ 71 % des adultes n'ont pas accès à l'électricité. Les résultats de l'étude montrent que le nonaccès à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité, est lié principalement à la condition de pauvreté. En second lieu, les caractéristiques du (de la) chef(fe) de ménage et du ménage - le statut dans le logement, le milieu de résidence, le type de logement, le niveau d'instruction, l'alphabétisation, l'âge, le statut migratoire, la typologie et la taille du ménage et le nombre d'enfants respectivement de moins de 1an et 5 ans - contribuent à décrire le cadre d'exclusion. 62,1 % des enfants n'ont pas accès à un service d'eau amélioré, principalement ceux vivant dans des ménages pauvres en milieu rural, surtout lorsque le chef de ménage est propriétaire et analphabète. À l'échelle nationale, près de 79,6 % des enfants n'ont pas accès à un service d'assainissement amélioré, dont 47,3 % pratiquent la défécation à l'air libre. Enfin, 80,3 % des enfants n'ont pas accès à l'électricité (96 % pour les pauvres contre 76,5 % pour les non pauvres). Cette exclusion touche davantage les enfants issus de ménages pauvres, surtout ceux dont le ménage est propriétaire et situé en milieu rural.

« Il ressort de cette analyse, que 96 % des analphabètes sont pauvres. Donc l'alphabétisation fait partie des facteurs qui influencent le plus la pauvreté. Et il y a aussi le niveau d'instruction. Si l'individu est non-instruit, qu'il n'a jamais fréquenté l'école, on constate que le risque d'être parmi les pauvres est élevé : à peu près 96 % des sans-instructions sont classés comme pauvres multidimensionnels, indique Johnny Randraibe, analyste démographe au sein de l'Instat et co-auteur de l'étude. Plus on a d'enfants, de moins de cinq ans, nombreux dans le ménage, plus on a de risque de basculer dans la pauvreté », poursuit-il. « Cette étude nous donne des preuves que nous pouvons utiliser pour asseoir notre argumentation vis-à-vis du gouvernement, vis-à-vis des partenaires au développement, qu'en agissant sur ces variables de planification familiale – en faisant en sorte notamment que les plus démunis puissent avoir un accès gratuit aux services de planification familiales –, nous avons la chance de réduire le niveau de pauvreté de la population », assure Ngoy Kishimba, représentant adjoint au Fonds des Nations unies pour la population.

07/12 - Lutte contre la malnutrition des enfants. Grâce à un accord de partenariat pour une mise à l'échelle du programme d'alimentation scolaire basé sur des achats locaux, conclu entre le PAM et le ministère de l'agriculture; 240 000 écoliers des régions Anosy, Androy, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Fitovinany, Vatovavy, Analamanga, Vakinankaratra et Itasy recevront un repas quotidien nutritif produit localement. 20 000 petits exploitants agricoles vont approvisionner les cantines scolaires en céréales, légumineuses et produits frais, variés et nutritifs. *« Le projet répondra aux besoins nutritionnels des enfants d'âge scolaire et améliorera la stabilité économique des petits exploitants agricoles en leur donnant accès aux marchés et en les aidant à améliorer leur production »,* explique-t-on.

14/12 - 98,1 % des Malgaches vivent en 2023 avec moins de 6,85 dollars par jour, selon la Banque mondiale. En plus d'utiliser le seuil international de pauvreté qui est de 2,15 dollars par jour, la Banque utilise deux autres indicateurs, fixés à 3,65 dollars et 6,85 dollars qui reflètent respectivement les seuils de pauvreté nationaux dans les « pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure » (comme le Maroc, l'Égypte ou le Zimbabwe) et les « pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure » (dont l'Afrique du Sud, le Botswana ou le Gabon). Par rapport au seuil de pauvreté national de 3,65 dollars pour les « pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure », 92,1 % des malgaches sont dans cette situation. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté internationale de 2,15 dollars sont considérées comme « en situation d'extrême pauvreté ». Pour Madagascar, ce taux est de 80,2 % de la population totale. La Banque utilise les parités de pouvoir d'achat (PPA) pour calculer le seuil de pauvreté international et ainsi estimer la pauvreté dans le monde. La PPA est un taux de conversion monétaire qui tient compte des différences de prix entre les pays.

27/12 - Madagascar à la 27ème place sur 30 pays dans l'Indice de transformation de l'Afrique 2023 développé par le Centre africain pour la transformation économique (ACET), avec un score global de 16,34 sur 100. Il s'agit d'un classement couvrant la période 2000-2020 qui se base sur cinq sous-indices : la diversification des produits, la compétitivité des exportations, l'accroissement de la productivité, l'usage des technologies et le bien-être humain. Si certains pays africains ont réalisé des progrès significatifs en matière de transformation économique, le score moyen de l'ATI pour l'Afrique reste faible, se situant à 30,3 sur 100.

La divergence des résultats de la transformation entre l'Afrique apparue au début des années 2000 s'est poursuivie tout au long des deux décennies suivantes. Les écarts se sont encore creusés sur des aspects clés, notamment la productivité, les revenus et la compétitivité des exportations. Pour le cas de Madagascar, le pays a vu ses scores régresser dans presque tous les sous-indices de l'ATI. C'est sur « *l'accroissement de la productivité* » que Madagascar a obtenu sa plus mauvaise note.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/12 - La Banque mondiale opte pour un financement rétroactif en faveur de Madagascar Airlines et de son plan d'affaires « Phenix 2030 ». « *Le financement rétroactif n'est pas comme ceux dont nous avons l'habitude de bénéficier de la part de la Banque mondiale. Cette institution prévoit à travers ce mode de financement de rembourser certaines dépenses de Madagascar Airlines* », explique la ministre des finances, Rindra Rabarinirinarison. Son département avait soutenu il y a quelques jours que le gouvernement fournira au préalable les fonds prévus par la Banque mondiale pour cette opération. L'institution financière remboursera ultérieurement cette avance sous forme de prêt. Le montant du financement de la Banque mondiale n'est pour le moment pas encore défini. Des négociations sont en cours avec plusieurs partenaires et donateurs internationaux pour assurer le financement de ce plan d'un montant de 100 millions d'euros, qui devrait permettre en 3 ans de restaurer la viabilité financière de la compagnie et de la rendre indépendante.

04/12 - Madagascar sélectionné parmi les pays bénéficiaires du soutien de la BAD. La Banque a récemment signé un accord avec la Commission de l'Union africaine et l'OIM pour financer et mettre en œuvre le projet de « *Rationalisation de l'engagement de la diaspora pour catalyser les investissements privés et l'esprit d'entreprise afin de renforcer la résilience* » (SDE4R). Madagascar fait partie des huit pays sélectionnés pour bénéficier de ce projet, aux côtés de la Gambie, du Liberia, du Mali, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Togo et du Zimbabwe. L'accord tripartite prévoit un financement de 3,9 millions de dollars sous forme de dons pour renforcer l'investissement, le capital humain et l'engagement philanthropique de la diaspora dans ces huit pays. Le projet SDE4R vise à aider les pays bénéficiaires à élaborer des stratégies efficaces pour mobiliser le capital humain et financier de leur diaspora afin de soutenir le développement socioéconomique, relancer le secteur privé national et surmonter les crises politiques ou humanitaires en exploitant l'expertise et les réseaux des groupes diasporiques. Les envois de fonds vers le continent ont atteint 96 milliards de dollars en 2021, dépassant largement les 35 milliards de dollars d'aide publique au développement versés à l'Afrique la même année.

Madagascar vient de bénéficier d'une partie du fonds vert pour le climat. Un premier versement d'un montant de 20 millions de dollars sur les 50 destiné à la Grand île annonce *La Vérité*. Ce fonds est alloué au titre du « *crédit carbone* ».

06/12 - Demande de financement pour le projet Efaho d'adduction d'eau à la COP 28. Si les habitants du Sud peinent à trouver de l'eau, c'est en grande partie à cause du réchauffement climatique. Les précipitations se raréfient dans les régions Androy et Anosy. La délégation malgache présente à la COP 28 a présenté le projet Efaho, un projet destiné à proposer des solutions durables aux problèmes complexes d'approvisionnement en eau de ces régions. La construction de ce pipeline, assuré partiellement sur fonds propres de l'État, est à la recherche de financements complémentaires afin d'accélérer sa réalisation.

07/12 - Madagascar devient le 3ème pays africain, après le Ghana et le Mozambique, à recevoir un paiement de la Banque mondiale dans le cadre du programme REDD+ pour la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts. Ce paiement de 8,8 millions de dollars est une récompense pour la diminution de 1,76 million de tonnes de carbone émises en 2020. C'est le premier versement d'une série de trois, totalisant 50 millions de dollars, visant à réduire jusqu'à 10 millions de tonnes d'émissions de CO2 le long de la côte orientale de Madagascar d'ici 2024.

08/12 - La France souhaite intensifier ses investissements à Madagascar et insiste sur l'importance d'un environnement économique favorable, selon l'ambassadeur Arnaud Guillois. Investir et s'investir davantage. C'est l'intention de la France qui est déjà le 4e investisseur à Madagascar, et qui représente actuellement près du 1/5 des IDE de la Grande île. C'est ce que le diplomate a soutenu lors de l'AG de la Chambre de commerce et d'industrie France-Madagascar (CCIFM). Arnaud Guillois rapporte de nombreuses missions d'entreprises venues notamment de l'océan Indien et de France. Il indique recevoir quotidiennement des entrepreneurs qui souhaitent se renseigner sur ce qu'il est possible de faire à Madagascar. « *Il y a un désir d'investir. Mais il faut que ce désir trouve sa traduction* », lance-t-il. Un environnement économique favorable aux investissements doit donc se créer. Il faut, pour cela, renforcer l'Etat de droit, lutter contre la corruption et offrir un cadre dans lequel les investisseurs privés se sentent à l'aise. Arnaud Guillois a aussi insisté sur l'importance des diasporas. La France est le 2e client de Madagascar avec des exportations qui se

structurent principalement autour des produits agricoles et textiles. Les importations françaises ont atteint près de 700 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de plus de 33 % par rapport en 2021, indique-t-il.

09/12 - Un cadeau de Noël de la Chine pour les exportateurs malgaches. La Commission chinoise du tarif douanier annonce l'élargissement de l'exonération de droits de douane à 98 % de ses importations en provenance de six nouveaux pays africains. La mesure s'appliquera à l'Angola, à la Gambie, à la RDC, au Mali, à la Mauritanie et à Madagascar. Ces pays pourront exporter vers la Chine sans payer de droits de douane sur plus de 9 000 lignes tarifaires. L'élargissement porte sur 900 nouveaux produits de la Grande île.

12/12 - Le Fonds saoudien pour le développement (FSD) et le gouvernement saoudien entendent renforcer leur appui au ministère des travaux publics. Ce fonds finance déjà la mise en œuvre de divers grands travaux, notamment la réhabilitation de la RN5 Soanierana Ivongo-Mananara ou encore les travaux de construction du pont sur le Mangoky (RN9). Lors d'une rencontre avec le ministre, le colonel Ndriamihaja Livah Andrianatrehina, les représentants du Fonds et du gouvernement saoudien ont félicité la bonne gestion du ministère pour l'ensemble du portefeuille de financements.

14/12 - La FAO s'inquiète du déclin de l'agriculture à Antananarivo d'où la création du projet « Renforcement de la résilience du système alimentaire de la Région Urbaine d'Antananarivo (SARU) ». La région urbaine d'Antananarivo est confrontée à une crise climatique aiguë, impactant sévèrement les systèmes agricoles. L'enjeu central du projet est de sauvegarder les agriculteurs et leurs activités cruciales pour l'approvisionnement alimentaire d'Antananarivo et de la Région, impactant environ 5 millions d'habitants d'Analamanga.

18/12 - « A Madagascar, l'aide internationale conforte un président contesté », titre Le Monde¹². « La cérémonie d'investiture s'est déroulée sous le contrôle étroit des forces de l'ordre, celles-là mêmes qui, tout au long de la campagne électorale, avaient dispersé les manifestations quasi quotidiennes dont le mot d'ordre était le 'retour à l'Etat de droit'. Hormis quelques chefs d'Etat africains voisins, les diplomaties occidentales ne se sont pas bousculées pour assister au sacre. Seule la France a dépêché le secrétaire d'Etat chargé de la mer, Hervé Berville [Français d'origine rwandaise]. Cette discrétion pourrait être interprétée comme **une forme de réserve à l'égard du passage en force auquel s'est livré le président sortant pour assurer sa réélection.**

*Le 1er décembre, la France, l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, la Suisse, la Corée du Sud et l'Organisation internationale de la francophonie ont, dans un communiqué commun, pris sobrement 'acte de la publication par la HCC des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 16 novembre proclamant vainqueur Andry Rajoelina'. **Une formule habile censée ne pas exprimer un quitus, tout en se mettant à l'abri contre d'éventuelles accusations d'ingérence.***

*Mais est-il possible de prétendre à un statut d'observateur neutre, sinon impuissant, face à la **dérive autoritaire du régime** lorsque **l'aide publique au développement assure près de 70 % des investissements de l'Etat** (68 % dans le budget adopté, début décembre, pour 2024) ? Cette perfusion atteint, voire dépasse, 85 % pour l'agriculture, la santé, l'énergie et l'environnement. Elle représente 70 % des investissements réalisés dans l'éducation, les travaux publics, etc. Sans les subsides des 'partenaires techniques et financiers', qui regroupent les bailleurs bilatéraux et les institutions multilatérales de développement, Andry Rajoelina aurait tout simplement les poches vides, privé des moyens qui lui ont permis, pendant les cinq années de son mandat, **d'alimenter son clientélisme et de se poser en bienfaiteur d'un pays qui n'a pourtant cessé de régresser.**(...) L'aide publique au développement, d'un montant d'un peu plus de 1 milliard de dollars en 2021, selon les statistiques les plus récentes de l'OCDE, a atteint des niveaux inégalés sous la présidence de M. Rajoelina. (...) 'Quand je vais voir la Banque mondiale, elle paie', s'est-il ainsi vanté pendant la campagne électorale. Les **détournements sur les fonds alloués pour la riposte au Covid-19**, révélés par un audit de la Cour des comptes, ou les **libertés prises avec les règles d'appel d'offres** sur les chantiers publics n'ont pas incité les bailleurs à davantage de prudence. Dénoncée par l'opposition, **l'utilisation des programmes d'aide sociale pour acheter des voix** pour la présidentielle du 16 novembre n'a pas suscité le moindre commentaire officiel. (...) En Afrique, il est souvent difficile de percevoir les retombées de l'aide internationale. Dans le cas de Madagascar, il est au moins possible de dire que M. Rajoelina en est le premier bénéficiaire. Au risque d'alimenter une défiance croissante à l'égard de ces bailleurs occidentaux perçus comme de solides soutiens du pouvoir en place.*

19/12 - La Chine est le premier pays à avoir signé un accord de partenariat avec Madagascar en ce début du second mandat d'Andry Rajoelina. Un accord sur le renforcement de la coopération dans le sec-

¹² Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/81/09/448497/134188179.pdf>

teur agricole a été signé, portant sur le développement du riz hybride entrant dans le cadre de l'objectif d'auto-suffisance alimentaire. L'industrialisation, un des « 3 Andry » du développement de ce second quinquennat a également été évoquée.

Des agronomes dont toutefois remarquer que la culture du riz hybride interdit de vendre des semences qui seront stériles dès la première récolte, ce qui place les agriculteurs sous la dépendance des entreprises qui devront les leur fournir.

21/12 - Le groupe STOI, spécialisé dans le domaine de l'agro-business, est le leader de la promotion du riz hybride à Madagascar. « *Travaillant avec plus de 2 500 paysans partenaires répartis dans huit régions, près de 850 ha de terrains sont exploités pour la culture de riz hybride lors de la campagne 2022-2023. Nous avons enregistré un rendement moyen de 8 tonnes/ha. Pour la prochaine campagne, nos prévisions sont de réaliser une extension rizicole sur une superficie de 1 000 ha. Dans la foulée, la production de semences de riz hybride sur un site de 30 ha à Vohémar, sera bientôt finalisée* », a évoqué Tahiana Razanamahefa, responsable de communication du groupe. Il ajoute : « *Nous fournissons à crédit les semences de riz hybride et les engrais biologiques, (...) Nous nous engageons à acheter les récoltes au prix du marché. (...) Les paysans bénéficient en même temps des appuis techniques en la matière.* »

19/12 - La BAD annonce que le 16ème Fonds africain de développement s'élèvera à 268 millions de dollars. Ce fonds sera utilisé prioritairement dans des projets agricoles, notamment à travers la mise en place de « *Zones spéciales agricoles* » prévoyant l'instauration des infrastructures nécessaires à la transformation des produits.

Taux de change au 31/12/2023 : 1 euro = 5 104 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, La Vérité, Le Journal de l'Île Rouge (GIR - ex La Gazette de L'Île Rouge), Orange.mg, Madagate, 2424.mg, Newsmada, Taratra, RFI, Madagascar.direct.news, Plateforme Aramaso, vaovaocheck.mg/